

PROCES-VERBAL DU SECRETAIRE COMMUNAL
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 14 SEPTEMBRE 2010

Sont présents : M. Ch. MICHEL, Bourgmestre en titre:
Mme F. PIGEOLET, Premier Echevin, Bourgmestre faisant fonction- Présidente
M. BASTIN, Mme A. MASSON, M. F. QUIBUS, Mmes C. HERMAL, E. MONFILS-
OPALFVENS, Echevins ;
M. Ch. AUBECQ, M. J. DELSTANCHE, Mme N. DEMORTIER, MM. A. DEMEZ,
J-P. HANNON, Mme P. NEWMAN, MM. B. THOREAU, M. DELABY, Mme V.
MICHEL, MM. V. HOANG, R. WILLEMS, P. BRASSEUR, Mme J. WEETS, M. M.
NASSIRI, M. Fr. VAESSEN, Mme S. TOUSSAINT, Mmes F. VAN LIERDE, M.
VANDERKELEN, Ch. MOREAU, Conseillers communaux ;
Mme P. ROBERT, Secrétaire communal ff

Sont excusés : M. R.GILLARD, Echevin,
Mmes A-M. BACCUS, A. HALLET et M. G. STENGELE, Conseillers communaux.

- - - - -

Madame Françoise PIGEOLET, Premier Echevin, Bourgmestre faisant fonction,
préside l'assemblée qu'elle ouvre, en séance publique, à dix-neuf heures.

- - - - -

Conformément aux dispositions de l'article L1122-16 du Code de la Démocratie
Locale et de la Décentralisation, le procès-verbal de la séance du 22 juin 2010 a été
mis à la disposition des membres du Conseil, sept jours francs avant le jour de la
séance.

COMMUNICATIONS

A. Divers

1. Avis favorable de la Police locale de Wavre, en date du 11 août 2010, relatif à l'installation et l'utilisation de caméras pour le parking des Carabiniers.

B. Décisions de l'autorité de tutelle

1. Prises pour information par Madame la Gouverneure, en date du 1^{er} juin 2010 et du 11 juin 2010, des délibérations du Conseil communal du 20 avril 2010 relatives à des vacances d'emploi et à des engagements dans le cadre du cycle de mobilité 2009-03 pour la Zone de Police de Wavre.
2. Prise d'acte par Madame la Gouverneure, en date du 10 juin 2010, de l'installation et de la prestation de serment, lors du Conseil communal du 18 mai 2010, de Madame Chantal MOREAU, en qualité de conseillère communale en remplacement de Madame Anne DULAK, conseillère communale démissionnaire.
3. Prises pour information par Madame la Gouverneure, en date du 24 juin 2010, des délibérations du Conseil communal du 18 mai 2010 relatives à des fixations d'échelle de traitement de membres du personnel pour la Zone de Police de Wavre.

4. Prises pour information par Madame la Gouverneure, en date du 7 juillet 2010 et du 29 juillet 2010, des délibérations du Conseil communal du 22 juin 2010 relatives à des vacances d'emploi, des démissions et des engagements pour la Zone de Police de Wavre.
5. Prise pour information par Madame la Gouverneure, en date du 29 juillet 2010, de la délibération du Conseil communal du 18 mai 2010 relative à la désignation d'un membre du personnel pour la Zone de Police de Wavre.
6. Arrêté d'approbation de Madame la Gouverneure, en date du 5 août 2010, de la délibération du Conseil communal du 22 juin 2010 établissant la première modification budgétaire pour l'exercice 2010 de la Zone de Police de Wavre.
7. Arrêté du Collège provincial, en date du 27 mai 2010, approuvant le compte de l'exercice 2008 de la Fabrique d'église de Saint Antoine arrêté par son Conseil de Fabrique et approuvé par le Conseil communal en date du 23 juin 2009.
8. Arrêté du Collège provincial, en date du 27 mai 2010, approuvant le budget pour l'exercice 2010 de la Fabrique d'église de Saint Antoine arrêté par son Conseil de Fabrique et approuvé par le Conseil communal en date du 29 septembre 2009.
9. Arrêté du Collège provincial, en date du 25 juin 2010, approuvant, moyennant rectifications, le compte de l'exercice 2008 de la Fabrique d'église de Notre-Dame de Basse-Wavre arrêté par son Conseil de Fabrique en date du 30 juin 2009 et approuvé par le Conseil communal en date du 29 septembre 2009.
10. Arrêté du Collège provincial, en date du 8 juillet 2010, approuvant, moyennant rectifications, le budget de l'exercice 2010 de la Fabrique d'église de Notre-Dame de Basse-Wavre arrêté par son Conseil de Fabrique en date du 5 juillet 2009 et approuvé par le Conseil communal en date du 17 novembre 2009.
11. Arrêté du Collège provincial, en date du 20 juillet 2010, approuvant le budget pour l'exercice 2010 de la Fabrique d'église de Saint Jean-Baptiste arrêté par son Conseil de Fabrique et approuvé par le Conseil communal du 29 septembre 2009.
12. Arrêté du Collège provincial, en date du 19 août 2010, approuvant les deuxièmes modifications budgétaires pour l'exercice 2010 de la Ville de Wavre, adoptées par le Conseil communal du 22 juin 2010.
13. Arrêté du Collège provincial, en date du 26 août 2010, approuvant les comptes de la Régie de l'Electricité pour l'exercice 2009 tels qu'adoptés par le Conseil communal en date du 22 juin 2010.

ORDRE DU JOUR

A. SEANCE PUBLIQUE

- S.P.1. Administration générale – Installation d'un conseiller communal – Prestation de serment (CALBERT Yvette).
-

Madame la Présidente procède à l'installation d'un nouveau conseiller communal, en remplacement de Madame Liliane VREBOS, décédée.

Elle invite Mme CALBERT à prêter, entre ses mains, le serment prévu par la loi du 1^{er} juillet 1860 : « *je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge* ».

Mme la Présidente invite Mme CALBERT à prendre place à la table du Conseil.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

Vu les articles L1121-1, L1121-2, L1122-1, L1122-2, L1122-3, L1122-4, L1122-5, L1122-12, L1122-13, L1122-14, L1122-15, L1125-1, L1125-2, L1125-3, L1125-4, L1125-5, L1126-1, L1126-2, L1126-3, L1126-4, L4145-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'arrêté du Collège provincial du Brabant wallon, en date du 9 novembre 2006, validant les élections qui ont eu lieu à Wavre, le 8 octobre 2006 ;

Considérant le décès de Madame Liliane VREBOS, Conseillère communale;

Considérant qu'en cas de vacance d'un siège au Conseil communal et si, lors de l'élection du conseiller à remplacer, des candidats appartenant à la même liste que lui, ont été déclarés suppléants, par application de L4145-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le suppléant arrivant le premier dans l'ordre indiqué à ce même article entre en fonction après vérification de ses pouvoirs par le Conseil communal ;

Considérant que les deux premiers suppléants de la liste LB ont déjà été appelés à prêter le serment de Conseiller communal ;

Considérant que la troisième suppléante a, par courriel du 10 septembre 2009, renoncé à son mandat de conseillère communale;

Considérant que la quatrième suppléante a également prêté le serment de Conseillère communale ;

Que la cinquième suppléante ne réside plus dans la commune ;

Considérant que Madame Yvette CALBERT est la sixième dans l'ordre indiqué par l'article L4145-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant que par lettre datée du 27 mai 2010, Mme CALBERT a été invitée à vérifier si elle n'était pas dans une des conditions d'incompatibilité ;

Que l'intéressée n'a pas cessé de réunir et réunit toujours toutes les conditions d'éligibilité ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'installation d'un Conseiller communal ;

Considérant que la formalité de l'installation consiste dans la prestation du serment politique déterminé par l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que rien ne s'oppose à ce que Madame Yvette CALBERT soit admise à accomplir cette formalité ;

Madame Yvette CALBERT est invitée à prêter le serment déterminé par l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Madame Yvette CALBERT prête alors, en séance publique et entre les mains de Madame Françoise PIGEOLET, Premier Echevin, Bourgmestre faisant fonction, le serment ci-après : "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge".

Madame Yvette CALBERT est déclarée installée dans ses fonctions de Conseillère communale.

- - - - -

S.P.2. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d'église de la paroisse de Saint Jean-Baptiste – Budget pour l'exercice 2010 – Première demande de modification du service extraordinaire – Avis.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E,
A l'unanimité :

Article 1er. - Un avis favorable est réservé à la délibération du Conseil de fabrique de la fabrique d'église de la paroisse de Saint Jean-Baptiste, portant demande de modifications de son budget pour l'exercice 2010.

Article 2. - Ladite délibération, accompagnée de la présente décision, sera transmise en quatre expéditions à Madame la Gouverneure de la Province de Brabant wallon.

- - - - -

S.P.3. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d'église de la paroisse de Saint Jean-Baptiste – Budget pour l'exercice 2011 – Avis.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E,
A l'unanimité :

Article 1er. - d'émettre un avis favorable sur le budget pour l'exercice 2011 de la fabrique d'église de la paroisse de Saint Jean-Baptiste.

Article 2. - Le budget considéré, accompagné de la présente décision, sera transmis en quadruple expédition à Madame la Gouverneure de la Province de Brabant wallon.

- - - - -

M. P. BRASSEUR, conseiller communal, directement intéressé,
quitte la salle du Conseil.

- - - - -

S.P.4. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d’église de la paroisse des Saints Pierre et Marcellin – Budget pour l’exercice 2011 – Avis.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE,
A l’unanimité:

Article 1er. - d’émettre un avis favorable sur le budget pour l’exercice 2011 de la fabrique d’église de la paroisse des Saints Pierre et Marcellin.

Article 2. - Le budget considéré, accompagné de la présente décision, sera transmis en quadruple expédition à Madame la Gouverneure de la Province de Brabant wallon.

- - - - -

M. P. BRASSEUR, conseiller communal, pénètre dans la salle et
reprend place à la table du Conseil.

- - - - -

S.P.5. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d’église de la paroisse de Saint Martin – Budget pour l’exercice 2011 – Avis.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE,
A l’unanimité :

Article 1er. - d’émettre un avis favorable sur le budget pour l’exercice 2011 de la fabrique d’église de la paroisse de Saint Martin.

Article 2. - Le budget considéré, accompagné de la présente décision, sera transmis en quadruple expédition à Madame la Gouverneure de la Province de Brabant wallon

- - - - -

Mme A. HALLET, Conseillère communale, pénètre dans la salle et prend place à la table du Conseil.

- - - - -

Mme N. DEMORTIER, Présidente du CPAS et Mme Y. CALBERT, Conseillère communale, sortent en application de l'article L1122-19 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

- - - - -

S.P.6. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Centre Public d'Action Sociale – Compte pour l'année 2009 – Approbation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E
à l'unanimité:

Article 1er. - d'approuver le compte budgétaire pour l'exercice 2009, le bilan au 31 décembre 2009 et le compte de résultats de l'exercice 2009 du Centre Public d'Action Sociale de Wavre.

Article 2. - Lesdits documents, portant la mention de la présente approbation, seront transmis en double expédition à Madame la Gouverneure de la Province du Brabant wallon.

Article 3. - Lesdits documents, portant la mention de la présente approbation, seront transmis en simple expédition au Centre Public d'Action Sociale de Wavre.

- - - - -

S.P.7. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Centre Public d'Action Sociale – Budget pour l'exercice 2010 – Première demande de modifications des services ordinaire et extraordinaire – Approbation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E
à l'unanimité :

Article 1er. - La délibération du Conseil de l'Action Sociale du Centre Public d'Action Sociale de Wavre, en date du 17 juin 2010, portant première demande de modifications des services ordinaire et extraordinaire de son budget pour l'exercice 2010, est approuvée.

Article 2. – Cette délibération, portant la mention de la présente décision sera transmise en double expédition à Madame la Gouverneure de la Province du Brabant wallon et en simple expédition au Centre Public d’Action Sociale de Wavre.

Mme N. DEMORTIER, Présidente du CPAS et Mme Y. CALBERT, Conseillère communale, pénètrent dans la salle et reprennent place à la table du Conseil.

S.P.8. Comptabilité de la Zone de Police de Wavre – Budget général pour l’exercice 2010 – Deuxième modification des recettes et dépenses du service ordinaire.

Adopté à l’unanimité.

Le Conseil,

Considérant que pour les motifs indiqués au tableau 2 reproduit d’autre part, certaines allocations prévues au budget doivent être révisées,

Décide à l’unanimité :

Le budget ordinaire communal est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	7.450.002,29	7.450.002,29	,00	7.450.002,29	7.450.002,29	,00			
Augmentation	38.739,45	575.647,23	-536.907,78	38.739,45	575.647,23	-536.907,78			
Diminution	14.739,45	551.647,23	536.907,78	14.739,45	551.647,23	536.907,78			
Résultat	7.474.002,29	7.474.002,29		7.474.002,29	7.474.002,29				

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Dépenses 2010 après la M.B. n°2

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
399 Justice - Police	6.076.133,11	920.373,61	5.500,00	0	7.002.006,72	0	7.002.006,72
Total	6.076.133,11	920.373,61	5.500,00		7.002.006,72		7.002.006,72
Balances exercice propre						Déficit 87.003,65	
Exercices antérieurs					Dépenses Ordinaire		418.895,57
						Déficit 0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs					Dépenses Ordinaire		7.420.902,29
069 Prélèvements							53.100,00
Total général							7.474.002,29
Résultat général						Mali ,00	

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Recettes 2010 après la M.B. n°2

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dette 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
399 Justice - Police	85.500,00	6.824.348,64	5.154,43	6.915.003,07	0	6.915.003,07
Total	85.500,00	6.824.348,64	5.154,43	6.915.003,07		6.915.003,07
Balances exercice propre	Excédent				0	
Exercices antérieurs				Recettes Ordinaire		558.999,22
	Excédent				140.103,65	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Ordinaire		7.474.002,29
069 Prélèvements						0
Total général						7.474.002,29
Résultat général	Boni				0	

Tableau 2 : Détail de la MB n° 2 en Prévision

Exercices antérieurs

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
Exercice 2009							
33001/111-01/2009	Traitements et allocations fin d'année Cadre Opérationnel	62001		175.164,64		175.164,64	
33001/111-08/2009	Indemnités de prestations du personnel communal	62008		87.002,79		87.002,79	
33001/113-01/2009	Cotis. patr. à l'ONSSAPL	62201		27.060,70		27.060,70	
33001/113-08/2009	Cot. patron. ONSSAPL des indemnités de prestat. cadre opérationnel	62208		13.459,34		13.459,34	
33001/113-21/2009	Cotisations patronales pensions	62401		34.458,64		34.458,64	
33001/115-01/2009	Frais de déplacements du domicile au lieu de travail du pers	62501		10,80		10,80	
33001/117-01/2009	Primes assurance loi cadre opérationnel	62701		4.450,97		4.450,97	
33001/118-01/2009	Service social collectif Police	62801		392,74		392,74	
33009/111-01/2009	Supplément pour exercice d'un mandat- chef de corps	62001		828,78		828,78	
33091/111-01/2009	Traitements et allocations de fin d'année Calog	62001		46.740,39		46.740,39	
33091/111-08/2009	Heures sup. CALOG - Prestations nocturnes et de week-end	62008		4.560,71		4.560,71	
33091/113-01/2009	Cotis. patr. à l'ONSSAPL CALOG	62201		7.819,38		7.819,38	
33091/113-08/2009	Cot. patron. ONSSAPL des indemnités de Calog	62208		754,50		754,50	
33091/113-21/2009	Cotisations patronales pensions Calog	62401		8.257,45		8.257,45	
33091/117-01/2009	Primes assurance loi Calog	62701		857,47		857,47	
33091/118-01/2009	Service Social Collectif Calog	62801		75,65		75,65	
33098/111-01/2009	Traitements de la Secrétaire Communal	62001		828,78		828,78	
33098/113-01/2009	Cotis. patr. à l'ONSSAPL Secrétaire Communal	62201		128,21		128,21	
33099/111-01/2009	Traitements du comptable spécial	62001		828,78		828,78	
33099/113-01/2009	Cotis. patr. à l'ONSSAPL du comptable spécial	62201		128,21		128,21	
33001/121-03/2009	Indemnités pour entretien uniforme	61103		921,20		921,20	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
33002/121-01/2009	Indemnités pour frais de déplacement	61101		37,83		37,83	
33002/121-48/2009	Indemnités de téléphone	61109		1.309,42		1.309,42	
33003/121-48/2009	Indemnités pour entretien chien	61109		220,28		220,28	
33004/121-48/2009	Indemnités pour frais réels d'enquête	61109		898,64		898,64	
33005/121-48/2009	Indemnités repas & frais de séjour	61109		1.337,07		1.337,07	
33091/121-01/2009	Frais de déplac. et de séjour	61101		15,44		15,44	
33091/121-48/2009	Indemnités de repas	61109		8,59		8,59	
	Total articles millésimés			418.557,40		418.557,40	
	Total exercices antérieurs		338,17	418.557,40		418.895,57	

Exercice propre
F. 3 : 399 Justice – Police

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
33001/111-01	Traitements et allocations fin d'année Cadre Opérationnel	62001	3.325.068,40		175.164,64	3.149.903,76	
33001/111-08	Indemnités de prestations du personnel communal	62008	750.117,40		87.002,79	663.114,61	
33001/113-01	Cotisations patronales à l'ONSSAPL	62201	612.765,28		143.103,90	469.661,38	
33001/113-08	Cot. patron. ONSSAPL des indemnités de prestat. pers	62208		102.583,86		102.583,86	
33001/113-21	Cotisations patronales pensions	62401	625.182,53		34.458,64	590.723,89	
33001/115-01	Frais de déplacements du domicile au lieu de travail du pers	62501	120,30		10,80	109,50	
33001/117-01	Primes assurance loi cadre opérationnel	62701	66.701,43	19.549,03		86.250,46	
33001/118-01	Service Social Collectif Police	62801	5.885,45		392,74	5.492,71	
33009/111-01	Supplément pour exercice d'un mandat- chef de corps	62001	9.116,55		828,78	8.287,77	
33091/111-01	Traitements et allocations fin d'année Calog	62001	544.396,30		46.740,39	497.655,91	
33091/111-08	Heures sup. CALOG - Prestations nocturnes et de week-end	62008	40.927,75		4.560,71	36.367,04	
33091/113-01	Cotis. patr. à l'ONSSAPL Calog	62201	94.654,01		14.530,82	80.123,19	
33091/113-08	Cot. patron. ONSSAPL des indemnités de prestat. pers	62208		5.956,94		5.956,94	
33091/113-21	Cotisations patronales pensions Calog	62401	91.497,06		8.257,45	83.239,61	
33091/117-01	Primes assurance loi Calog	62701	9.340,65		857,47	8.483,18	
33091/118-01	Service Social Collectif Calog	62801	824,17		75,65	748,52	
33098/111-01	Supplém. pour exercice d'un mandat - Secrétaire Communal	62001	9.116,55		828,78	8.287,77	
33098/113-01	Cotis. patr. à l'ONSSAPL Secrétaire communal	62201	1.410,33		128,21	1.282,12	
33099/111-01	Supplément pour exercice d'un mandat- comptable spécial	62001	9.116,55		828,78	8.287,77	
33099/113-01	Cotis. patr. à l'ONSSAPL	62201	1.410,33		128,21	1.282,12	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
399/000/70	Total Personnel		6.465.942,04	128.089,83	517.898,76	6.076.133,11	
000/71	Fonctionnement						
330/123-02	Fournitures administratives	60711	25.500,00		11.000,00	14.500,00	
330/123-07	Frais de correspondance	61312	20.000,00	11.000,00		31.000,00	
330/125-02	Achat fournitures bâtiments	60713	13.000,00	5.000,00		18.000,00	
330/127-06	Prestations de tiers pour les véhicules	61341	30.000,00	8.000,00		38.000,00	
330/127-08	Assurances de véhicules	61501	30.000,00		5.000,00	25.000,00	
330/127-10	Impôts et taxes sur les véhicules	61604	5.000,00		3.000,00	2.000,00	
330/127-12	Location de véhicules et renting "Astrid"	61343	80.000,00	5.000,00		85.000,00	
33001/121-03	Indemnité pour entretien uniforme	61103	15.304,71		921,20	14.383,51	
33002/121-01	Indemnité pour frais de déplacement	61101	416,12		37,83	378,29	
33002/121-48	Indemnité de téléphone	61109	21.754,49		1.309,42	20.445,07	
33002/124-48/ -SR	Frais - convention sécurité routière	61329	40.150,00		10.000,00	30.150,00	
33003/121-48	Indemnité pour entretien chien	61109	2.423,08		220,28	2.202,80	
33004/121-48	Indemnité pour frais réels d'enquête	61109	23.201,71		898,64	22.303,07	
33005/121-48	Indemnités repas & frais de séjour	61109	14.707,66		1.337,07	13.370,59	
33091/121-01	Frais de déplac. et de séjour	61101	169,75		15,44	154,31	
33091/121-48	Indemnité de repas	61109	94,56		8,59	85,97	
399/000/71	Total Fonctionnement		925.122,08	29.000,00	33.748,47	920.373,61	
399/00073	Sous-Total Justice - Police		7.396.564,12	157.089,83	551.647,23	7.002.006,72	
399/00075	Total Justice - Police		7.396.564,12	157.089,83	551.647,23	7.002.006,72	
	Total Dépenses		7.450.002,29	575.647,23	551.647,23	7.474.002,29	

Tableau 2 : Détail de la MB n° 2 en Prévision

Exercices antérieurs

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
Exercice 2007							
330/380-48/2007	Ristournes s/primes 2007	71309		28,15		28,15	
Exercice 2009							
33001/465-02/2009	Subvention sociale fédérale II	73405		14.739,45		14.739,45	
	Total articles millésimés			14.767,60		14.767,60	
	Total exercices antérieurs		544.231,62	14.767,60		558.999,22	

Exercice propre

F. 3 : 399 Justice - Police

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
330/485-48	Dotation communale	73619	4.194.179,53	20.317,42		4.214.496,95	
33001/465-02	Subvention sociale fédérale II	73405	132.046,54		14.739,45	117.307,09	

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
399/000/61	Total Transferts		6.818.770,67	20.317,42	14.739,45	6.824.348,64	
000/62	Dette						
33001/261-03	Indexation du mécanisme de correction au bénéfice de la zone de police	75504		280,25		280,25	
33001/891-01	Mécanisme de correction au bénéfice de la zone de police	74545		3.374,18		3.374,18	
399/000/62	Total Dette		1.500,00	3.654,43		5.154,43	
399/00063	Sous-Total Justice - Police		6.905.770,67	23.971,85	14.739,45	6.915.003,07	
399/00065	Total Justice - Police		6.905.770,67	23.971,85	14.739,45	6.915.003,07	
	Total Recettes		7.450.002,29	38.739,45	14.739,45	7.474.002,29	

S.P.9. Comptabilité de la Zone de Police de Wavre – Budget général pour l'exercice 2010 – Deuxième modification des recettes et dépenses du service extraordinaire.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil,

Considérant que pour les motifs indiqués au tableau 2 reproduit d'autre part, certaines allocations prévues au budget doivent être révisées,

Décide à l'unanimité :

Le budget extraordinaire communal est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	163.100,00	163.100,00		163.100,00	163.100,00				
Augmentation	25.000,00	30.000,00	-5.000,00	25.000,00	30.000,00	-5.000,00			
Diminution		5.000,00	5.000,00		5.000,00	5.000,00			
Résultat	188.100,00	188.100,00		188.100,00	188.100,00				

Tableau Récapitulatif Budget Extraordinaire – Dépenses 2010 après la M.B. n°2

Fonctions	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dette 000/92	Total 000/93	Prélèvements 000/98	Total 000/95
399 Justice - Police	0	188.100,00	0	188.100,00	0	188.100,00
Total		188.100,00		188.100,00		188.100,00
Balances exercice propre					Déficit	62.629,86
Exercices antérieurs					Dépenses	0

Fonctions	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dette 000/92	Total 000/93	Prélèvements 000/98	Total 000/95
				Extraordinaire		
	Déficit				0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Dépenses Extraordinaire		188.100,00
069 Prélèvements						0
Total général						188.100,00
Résultat général					Mali	0

Tableau Récapitulatif Budget Extraordinaire – Recettes 2010 après la M.B. n°2

Fonctions	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dette 000/82	Total 000/83	Prélèvements 000/88	Total 000/85
399 Justice - Police	125.470,14	0	0	125.470,14	0	125.470,14
Total	125.470,14			125.470,14		125.470,14
Balances exercice propre	Excédent				0	
Exercices antérieurs				Recettes Extraordinaire		9.529,86
	Excédent				9.529,86	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Extraordinaire		135.000,00
069 Prélèvements						53.100,00
Total général						188.100,00
Résultat général					Boni	0

Tableau 2 : Détail de la MB n° 2 en Prévision

Exercice propre
F. 3 : 399 Justice - Police

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
330/743-52	Achats d'autos et de camionnettes	23221		25.000,00		25.000,00	
330/744-51	Achats de machines et de matériel d'équip. et d'exploitation	23301	26.200,00	5.000,00		31.200,00	
330/745-52	Maintenance extraordinaire des autos et camionnettes	23222	10.000,00		5.000,00	5.000,00	
399/000/91	Total Investissements		163.100,00	30.000,00	5.000,00	188.100,00	
399/00093	Sous-Total Justice - Police		163.100,00	30.000,00	5.000,00	188.100,00	
399/00095	Total Justice - Police		163.100,00	30.000,00	5.000,00	188.100,00	
	Total Dépenses		163.100,00	30.000,00	5.000,00	188.100,00	

Tableau 2 : Détail de la MB n° 2 en Prévision

	Total exercices antérieurs		9.529,86			9.529,86	
--	----------------------------	--	----------	--	--	----------	--

Exercice propre
F. 3 : 399 Justice - Police

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
-------------------	----------	-------------------	-------------------	------------	------------	--------------------	-------

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/80	Transferts						
330/685-51	Dotation de la commune	15611	100.470,14	25.000,00		125.470,14	
399/000/80	Total Transferts		100.470,14	25.000,00		125.470,14	
399/00083	Sous-Total Justice - Police		100.470,14	25.000,00		125.470,14	
399/00085	Total Justice - Police		100.470,14	25.000,00		125.470,14	
	Total Recettes		163.100,00	25.000,00		188.100,00	

S.P.10. Comptabilité communale – Budget général pour l'exercice 2010 – Troisième modification des recettes et dépenses du service ordinaire.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil,

Considérant que pour les motifs indiqués au tableau 2 reproduit d'autre part, certaines allocations prévues au budget doivent être révisées,

Décide à l'unanimité :

Le budget ordinaire communal est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	55.641.864,97	47.684.760,09	7.957.104,88	55.641.864,97	47.684.760,09	7.957.104,88			
Augmentation	197.450,84	4.350.617,19	-4.153.166,35	197.450,84	4.350.617,19	-4.153.166,35			
Diminution	29.512,98	137.984,86	108.471,88	29.512,98	137.984,86	108.471,88			
Résultat	55.809.802,83	51.897.392,42	3.912.410,41	55.809.802,83	51.897.392,42	3.912.410,41			

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Dépenses 2010 après la M.B. n°3

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
000 Divers	0	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	15.250,00	0	250,00	15.500,00	0	15.500,00
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	53.000,00	0	53.000,00	0	53.000,00
059 Assurances	65.000,00	147.000,00	1.000,00	0	213.000,00	0	213.000,00
123 Administration générale	4.360.069,59	1.456.753,85	26.643,48	0	5.843.466,92	0	5.843.466,92
129 Patrimoine privé	0	350.574,00	0	56.276,88	406.850,88	0	406.850,88

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	10.000,00	0	10.000,00	0	10.000,00
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	6.400.759,88	722.450,00	21.424,12	29.313,13	7.173.947,13	0	7.173.947,13
399 Justice - Police	0	21.247,62	4.214.496,95	0	4.235.744,57	0	4.235.744,57
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	3.648.039,00	1.460.200,00	5.635,01	124.606,01	5.238.480,02	0	5.238.480,02
599 Commerce - Industrie	0	164.000,00	226.000,00	0	390.000,00	0	390.000,00
699 Agriculture	0	0	25,00	0	25,00	0	25,00
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	1.746.926,34	717.983,48	5.907,00	35.998,54	2.506.815,36	0	2.506.815,36
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	253.078,92	332.470,00	85.521,40	0	671.070,32	0	671.070,32
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	2.730,00	0	2.730,00	0	2.730,00
767 Bibliothèques publiques	286.357,59	69.296,00	23.409,76	0	379.063,35	0	379.063,35
789 Education Popul. et Arts	395.872,78	851.535,00	529.335,34	0	1.776.743,12	0	1.776.743,12
799 Cultes	0	14.800,00	100.847,73	11.551,02	127.198,75	0	127.198,75
839 Sécurité et Assist. sociale	297.235,23	22.019,00	4.502.137,84	0	4.821.392,07	0	4.821.392,07
849 Aide sociale et familiale	1.426.852,55	189.523,00	116.082,76	0	1.732.458,31	0	1.732.458,31
859 Emploi	0	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	120.000,00	13.900,00	0	133.900,00	0	133.900,00
874 Alimentation - Eau	0	0	0	1.376,83	1.376,83	0	1.376,83
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	350.454,91	1.299.557,54	0	1.650.012,45	0	1.650.012,45
877 Eaux usées	0	32.000,00	0	53.425,65	85.425,65	0	85.425,65
879 Cimetières-Protec.environ.	80.536,05	16.450,00	656,42	0	97.642,47	0	97.642,47
939 Logement - Urbanisme	300.019,29	40.192,02	312,84	42.634,34	383.158,49	0	383.158,49
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0	0
Total	19.260.747,22	7.094.198,88	11.238.623,19	355.432,40	37.949.001,69		37.949.001,69
Balances exercice propre					Déficit	0	
Exercices antérieurs					Dépenses Ordinaire		700.631,59
					Déficit	0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs					Dépenses Ordinaire		38.649.633,28
069 Prélèvements							13.247.759,14
Total général							51.897.392,42
Résultat général					Mali	0	

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Recettes 2010 après la M.B. n°3

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dette 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	250,00	24.906,55	603.000,00	628.156,55	0	628.156,55
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	4.017.002,85	0	4.017.002,85	0	4.017.002,85
049 Impôts et Redevances	0	20.911.184,42	0	20.911.184,42	0	20.911.184,42
059 Assurances	28.000,00	70.000,00	0	98.000,00	0	98.000,00
123 Administration générale	1.199.000,00	143.428,91	2.000,00	1.344.428,91	0	1.344.428,91
129 Patrimoine privé	166.762,40	0	56.238,83	223.001,23	0	223.001,23
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	677.000,00	2.933.642,88	0	3.610.642,88	0	3.610.642,88
399 Justice - Police	0	21.247,62	0	21.247,62	0	21.247,62
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	285.000,00	732.573,00	0	1.017.573,00	0	1.017.573,00
599 Commerce - Industrie	865.962,10	0	2.838.166,63	3.704.128,73	0	3.704.128,73
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	264.150,00	693.216,55	0	957.366,55	0	957.366,55
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	102.200,00	165.270,00	0	267.470,00	0	267.470,00
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	3.500,00	88.272,83	0	91.772,83	0	91.772,83
789 Education Popul. et Arts	32.181,32	86.057,00	340.981,75	459.220,07	0	459.220,07
799 Cultes	0	17.534,99	0	17.534,99	0	17.534,99
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	505.000,00	680.008,92	0	1.185.008,92	0	1.185.008,92
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	1.376,83	0	1.376,83	0	1.376,83
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	6.926,64	0	0	6.926,64	0	6.926,64
877 Eaux usées	0	0	0	0	0	0
879 Cimetières-Protoc.environ.	95.000,00	13.670,80	0	108.670,80	0	108.670,80
939 Logement - Urbanisme	369.582,00	250,00	180,00	370.012,00	0	370.012,00
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	4.600.514,46	30.599.644,15	3.840.567,21	39.040.725,82		39.040.725,82
Balances exercice propre				Excédent	1.091.724,13	
Exercices antérieurs				Recettes Ordinaire		16.769.077,01
				Excédent	16.068.445,42	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Ordinaire		55.809.802,83
069 Prélèvements						0
Total général						55.809.802,83
Résultat général				Boni	3.912.410,41	

Tableau 2 : Détail de la MB n° 3 en Prévision

Exercices antérieurs

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
Exercice 2008							
3511/111-08/2008	PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES SERVICE INCENDIE	62008		9.000,00		9.000,00	
521/125-12/2008	FOURNITURES ELECTRICITE COMMERCES AMBULANTS Crédit reporté : 0	61332		8.472,38		8.472,38	
722/125-13/2008	FOURN GAZ BATIMENT PRIMAIRE	61333	7.480,90	1.516,26		8.997,16	
763/124-06/2008	PRESTATIONS PR ILLUMINATIONS FESTIVITES	61321		50.471,71		50.471,71	
790/126-01/2008	INDEMN. LOG.DESSERVANTS DU CULTE	61000		2.400,00		2.400,00	
Exercice 2009							
351/111-08/2009	PRESATIONS SUPPLEMENTAIRES SERVICE INCENDIE Crédit reporté : 72064,61	62008	72.064,61	325.000,00		325.000,00 72.064,61	
351/117-01/2009	PRIMES ASSUR.ACC.TRAV.SERV.INC. Crédit reporté : 10889	62701	10.889,00	19.348,72		19.348,72 10.889,00	
3511/111-08/2009	PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES SERVICE INCENDIE Crédit reporté : 27477,46	62008	27.477,46	175.000,00		175.000,00 27.477,46	
421/117-01/2009	ASS ACC DE TRAVAIL	62701		14.007,96		14.007,96	
763/124-06/2009	PRESTATIONS PR ILLUMINATIONS FESTIVITES	61321		61.376,48		61.376,48	
790/126-01/2009	INDEMN. LOG.DESSERVANTS DU CULTE	61000		4.800,00		4.800,00	
8441/125-13/2009	FOURNITURES DE GAZ Crédit reporté : 140	61333	140,00	403,23		403,23 140,00	
878/125-13/2009	FOURN.GAZ CIMETIERES Crédit reporté : 259	61333	259,00	144,48		144,48 259,00	
	Total articles millésimés		7.480,90	671.941,22		679.422,12	
	Total exercices antérieurs		28.690,37	671.941,22		700.631,59	

Exercice propre

F. 04 : 049 Impôts et Redevances

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/72	Transferts						
040/301-01	NON VALEUR DE DROITS CONSTATES NON PERCUS DU SERV.ORDINAIRE	67111	6.500,00	43.500,00		50.000,00	
040/301-02	REMBT DE NON VALEUR S/DROITS CONSTATES PERCUS DU SERV.ORDINAIRE	67111	2.000,00	1.000,00		3.000,00	
049/000/72	Total Transferts		8.500,00	44.500,00		53.000,00	
049/00073	Sous-Total Impôts et Redevances		8.500,00	44.500,00		53.000,00	
049/00075	Total Impôts et Redevances		8.500,00	44.500,00		53.000,00	

F. 05 : 059 Assurances

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
050/121-48	INDEMNITES FONDS DES MALADIES PROF.	61109	12.000,00	10.000,00		22.000,00	
059/000/71	Total Fonctionnement		137.000,00	10.000,00		147.000,00	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/72	Transferts						
050/435-01	QP RENTE INVALIDITE	63617	900,00	100,00		1.000,00	
059/000/72	Total Transferts		900,00	100,00		1.000,00	
059/00073	Sous-Total Assurances		202.900,00	10.100,00		213.000,00	
059/00075	Total Assurances		202.900,00	10.100,00		213.000,00	

F. 06 : 069 Prélèvements

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/78	Prélèvements						
060/955-01	PRELEV.EN FAVEUR DU FONDS RES. EXTRA	68505	10.618.842,14	2.628.917,00		13.247.759,14	
069/000/78	Total Prélèvements		10.618.842,14	2.628.917,00		13.247.759,14	
069/00075	Total Prélèvements		10.618.842,14	2.628.917,00		13.247.759,14	

F. 10-121 : 123 Administration générale

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
101/112-01	PECULES DE VACANCES DES MANDATAIRES	62101	25.566,57	2.800,00		28.366,57	
101/113-01	COTIS.PATR. MANDATAIRES	62201	5.861,76	1.300,00		7.161,76	
101/116-01	CHARGES PENSIONS DES ANCIENS MANDATAIRES COMMUNAUX	62600	124.187,64	5.500,00		129.687,64	
104/111-01	TRAITEMENT PERSONNEL COMM.	62001	2.524.729,69	32.000,00		2.556.729,69	
104/112-01	PECULES VAC. PERS.COMMUNAL	62101	169.106,83	5.900,00		175.006,83	
104/112-02	PECULES VAC. PERS.SUBS. APE	62102	12.674,38	300,00		12.974,38	
104/113-01	COT.PATR.ONSSAPL PERS.COMM.	62201	577.241,22	13.500,00		590.741,22	
104/113-21	COT.PATR. CRPC PERS.COMM.	62401	237.388,32	29.000,00		266.388,32	
104/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	4.800,00	60,00		4.860,00	
123/000/70	Total Personnel		4.269.709,59	90.360,00		4.360.069,59	
000/71	Fonctionnement						
104/123-18	FRAIS D'ORGANISATION D'EXAMENS	61319	7.000,00	20.000,00		27.000,00	
104/125-48	FRAIS GALERIE DES CARMES	61339	92.000,00	3.000,00		95.000,00	
104/128-01	FRAIS ADMINISTR. DE LA GESTION FINANCIERE	65801	6.000,00	20.000,00		26.000,00	
105/123-16	FRAIS DE RECEPTIONS ET REPRESENT.	61315	3.500,00	2.000,00		5.500,00	
121/123-48	FRAIS ADM.PERCEPTION TAXE ADDIT. A L.I.P.P.	61319	85.088,30	975,55		86.063,85	
123/000/71	Total Fonctionnement		1.410.778,30	45.975,55		1.456.753,85	
123/00073	Sous-Total Administration générale		5.707.131,37	136.335,55		5.843.466,92	
123/00075	Total Administration générale		5.707.131,37	136.335,55		5.843.466,92	

F. 35-36 : 369 Pompiers

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
351/111-08	INDEMNITES DE PRESTATION DU PERSONNEL DU SERVICE INCENDIE	62008	870.000,00	100.000,00		970.000,00	
351/112-01	PECULES VAC.PERSON.SERVICE INCENDIE	62101	165.306,79	7.400,00		172.706,79	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
351/113-01	COT.PATR.ONSSAPL PERS.:SERV.INC.	62201	479.266,75	3.200,00		482.466,75	
351/113-21	COT.PATR. CRPC SERV.INC.	62401	406.668,59	70.000,00		476.668,59	
351/117-01	PRIMES ASSUR.ACC.TRAV.SERV.INC.	62701	80.000,00	60.000,00		140.000,00	
351/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	4.420,00	70,00		4.490,00	
3511/111-08	PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES POMPIERS VOLONTAIRES	62008	630.000,00		100.000,00	530.000,00	
369/000/70	Total Personnel		6.260.089,88	240.670,00	100.000,00	6.400.759,88	
000/71	Fonctionnement						
351/123-16	JOURNEES PORTES OUVERTES SI	61315		1.500,00		1.500,00	
351/127-08	ASSURANCES DE VEHICULES	61501	60.000,00	2.000,00		62.000,00	
369/000/71	Total Fonctionnement		718.950,00	3.500,00		722.450,00	
000/72	Transferts						
351/301-02	REMBT NON VALEUR SUR DROITS CONSTATES PERCUS DU SERVICE ORDINAIRE	67111	100,00	1.800,00		1.900,00	
369/000/72	Total Transferts		19.624,12	1.800,00		21.424,12	
369/00073	Sous-Total Pompiers		7.027.977,13	245.970,00	100.000,00	7.173.947,13	
369/00075	Total Pompiers		7.027.977,13	245.970,00	100.000,00	7.173.947,13	

F. 3 : 399 Justice - Police

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/72	Transferts						
330/435-01	DOTATION ORDINAIRE ZONE DE POLICE	63617	4.194.179,53	20.317,42		4.214.496,95	
399/000/72	Total Transferts		4.194.179,53	20.317,42		4.214.496,95	
399/00073	Sous-Total Justice - Police		4.215.427,15	20.317,42		4.235.744,57	
399/00075	Total Justice - Police		4.215.427,15	20.317,42		4.235.744,57	

F. 4 : 499 Communic. - Voirie - Cours D'eau

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
421/111-01	TRAIT.PERS.COMM.VOIRIE	62001	1.481.759,39	127.000,00		1.608.759,39	
421/112-01	PECULES VAC. PERS.COMM. VOIRIE	62101	81.779,86	22.400,00		104.179,86	
421/112-02	PECULES VAC. APE VOIRIE	62102	80.025,02	300,00		80.325,02	
421/113-01	COT.PATR.ONSSAPL PERS.COMM.VOIRIE	62201	424.950,09	46.500,00		471.450,09	
421/113-21	COT.PATR. CRPC PERS.COMM.	62401	48.885,84	5.500,00		54.385,84	
421/117-01	PRIMES ASSUR.ACC.TRAV.	62701	90.000,00	80.000,00		170.000,00	
421/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	4.120,00	250,00		4.370,00	
499/000/70	Total Personnel		3.366.089,00	281.950,00		3.648.039,00	
000/71	Fonctionnement						
421/121-48	REMBOURSEMENT DIVERS	61109	5.500,00	500,00		6.000,00	
421/127-08	ASSURANCES DE VEHICULES	61501	23.000,00	7.000,00		30.000,00	
421/140-13	TRAVAUX DE VOIRIE DE DENEIGEMENT	61353	40.000,00	5.000,00		45.000,00	
4211/124-02	CELLULE DE LA MOBILITE	60712	10.000,00	5.000,00		15.000,00	
4211/140-02	ENTR VOIRIES VICINALES	60717	95.000,00	20.000,00		115.000,00	
499/000/71	Total Fonctionnement		1.422.700,00	37.500,00		1.460.200,00	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
499/00073	Sous-Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		4.919.030,02	319.450,00		5.238.480,02	
499/00075	Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		4.919.030,02	319.450,00		5.238.480,02	

F. 70-72 : 729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
701/112-01	PECULES DE VACANCES DU PERS COMMUNAL	62101	5.116,83	110,00		5.226,83	
701/113-01	COTIS.PATR.ONSSAPL PERS COMMUNAL	62201	10.333,44	420,00		10.753,44	
701/113-21	COT PATRON.CRPC POUR PERSONNEL	62401	13.348,20	2.000,00		15.348,20	
721/111-01	TRAIT.PERS.COMM.ENS.GARDIEN	62001	464.456,50	13.000,00		477.456,50	
721/112-01	PECULES DE VACANCES PERS.COMM.	62101	33.547,33	2.450,00		35.997,33	
721/112-02	PECULES DE VACANCES APE	62102	7.000,50	200,00		7.200,50	
721/113-01	COT.PATR.ONSSAPL PERS.ENS.	62201	130.282,42	4.600,00		134.882,42	
721/115-01	FRAIS DEPLACEMENT DOMICILE LIEU DE TRAVAIL	62501	750,00	400,00		1.150,00	
721/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	920,00	25,00		945,00	
722/111-01	TRAIT.PERS. COMM.ENS.PRIMAIRE	62001	220.567,83	400,00		220.967,83	
722/111-02	TRAITEMENT APE	62002	245.873,82	2.000,00		247.873,82	
722/111-12	TRAITEMENT A CHARGE DE LA COMMUNE DU PERS ENSEIGNANT	62012	102.094,80	6.150,00		108.244,80	
722/112-01	PECULES VAC.PERS.ENS.SCOL.	62101	15.861,67	800,00		16.661,67	
722/112-02	PECULES DE VACANCES APE	62102	17.805,45	2.400,00		20.205,45	
722/112-12	PECULES DE VAC A CHARGE DE LA COMMUNE	62112	13.736,00	6.150,00		19.886,00	
722/113-01	COT. PATR. ONSSAPL PERS.COMM.	62201	62.797,83	450,00		63.247,83	
722/113-02	COT. PATR. ONSSAPL APE.	62202	14.088,55	1.300,00		15.388,55	
722/113-12	COTIS PATR ONSSAPL A CHARDE DE COM POUR PERS ENSEIGNANT	62212	31.598,21	3.800,00		35.398,21	
722/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	950,00	35,00		985,00	
729/000/70	Total Personnel		1.700.236,34	46.690,00		1.746.926,34	
000/71	Fonctionnement						
721/125-02	FRAIS ENTRETIEN DES BATIMENTS SCOLAIRES GARDIENS	60713	14.000,00	5.000,00		19.000,00	
721/125-03	FOURN.COMBUSTIBLES CHAUFF.BATIMENTS GARDIENS	60714		13.000,00		13.000,00	
722/124-02/ -AS	AIDES SPECIFIQUES DIRECTIONS	60712	15.314,86		15.314,86		
729/000/71	Total Fonctionnement		715.298,34	18.000,00	15.314,86	717.983,48	
729/00073	Sous-Total Ens.gard(721), Ens.prim(722)		2.457.440,22	64.690,00	15.314,86	2.506.815,36	
729/00075	Total Ens.gard(721), Ens.prim(722)		2.457.440,22	64.690,00	15.314,86	2.506.815,36	

F. 73 : 739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
734/117-01	ASSURANCES C/ACC. DU TRAV.	62701	300,00	100,00		400,00	
7341/112-01	PEC. VAC.PERS.COMM.AC.MUS.	62101	2.479,79	75,00		2.554,79	
7341/112-02	PECULES DE VACANCES APE	62102	2.630,85	85,00		2.715,85	
7341/115-01	FRAIS DEPLT DU DOMICILE AU LIEU DE TRAVAIL DU PERSONNEL	62501	4.500,00	1.000,00		5.500,00	
7342/111-22	INDEMNITES MODELES BEAUX-ARTS	62022	13.200,00		8.000,00	5.200,00	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
7342/112-01	PEC.VAC.PERS.COMM.BEAUX-ARTS	62101	2.559,12	90,00		2.649,12	
7342/115-01	FRAIS DEPLT DOMICILE AU LIEU DE TRAVAIL DU PERS.	62501	4.500,00	1.000,00		5.500,00	
735/112-01	PECULES DE VACANCES PERS.COMM.	62101	4.127,43	100,00		4.227,43	
735/115-01	FRAIS DEPLT DU DOMICILE AU LIEU DE TRAVAIL DU PERS.	62501	1.000,00	250,00		1.250,00	
739/000/70	Total Personnel		258.378,92	2.700,00	8.000,00	253.078,92	
000/71	Fonctionnement						
7341/123-02	FRAIS FONCTIONN. AC.MUSIQUE	60711	16.000,00	2.200,00		18.200,00	
7342/124-02	FRAIS FONCTIONNEMENT ECOLE DES BEAUX-ARTS	60712	12.000,00	2.500,00		14.500,00	
7342/124-06	PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	61321	24.000,00	1.300,00		25.300,00	
735/125-06	PREST.TIERS ET CONTRATS	61331	10.000,00	5.200,00		15.200,00	
739/000/71	Total Fonctionnement		321.270,00	11.200,00		332.470,00	
739/00073	Sous-Total Ens.sec(731),art(734),tech(735)		665.170,32	13.900,00	8.000,00	671.070,32	
739/00075	Total Ens.sec(731),art(734),tech(735)		665.170,32	13.900,00	8.000,00	671.070,32	

F. 767 : 767 Bibliothèques publiques

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
767/111-01	TRAIT.PERS.COMM.BIBLIOTH.	62001	94.346,66	5.800,00		100.146,66	
767/111-02	TRAITEMENT APE BIBLIOTH.	62002	88.127,47	17.000,00		105.127,47	
767/112-01	PEC.VAC.PERS.COMM.BIBLIOTH.	62101	7.525,05	4.800,00		12.325,05	
767/112-02	PECULES DE VAC. APE BIBL.	62102	5.426,64	1.550,00		6.976,64	
767/113-01	COT.PATR.ONSSAPL PERS.BIBL.	62201	29.200,38	3.300,00		32.500,38	
767/113-02	COT.PATR.ONSSAPL APE BIBL.	62202	5.049,67	5.500,00		10.549,67	
767/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	300,00	20,00		320,00	
7671/111-01	TRAIT.PERS.NETT.BIBL.	62001	11.388,16	200,00		11.588,16	
7671/112-01	PECULES DE VAC.PERS.NETT.BIBL.	62101	842,48	50,00		892,48	
7671/113-01	COT.PATR.ONSSAPL PERS.COMM.BIBL.	62201	3.524,65	100,00		3.624,65	
7671/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	20,00	10,00		30,00	
7672/111-08	INDEMNITES PREST.PERS.COMMUNAL	62008	1.264,42	200,00		1.464,42	
7672/112-01	PECULES DE VACANCES DU PERS. COMMUNAL	62101	268,20	20,00		288,20	
7672/113-08	COT.PATR.ONSSAPL INDEM.PER.COM	62208	365,81	150,00		515,81	
7672/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	3,00	5,00		8,00	
767/000/70	Total Personnel		247.652,59	38.705,00		286.357,59	
000/71	Fonctionnement						
767/124-02	ANIMATIONS BIBLIOTHEQUES - FOURNITURES	60712	2.200,00	3.000,00		5.200,00	
767/000/71	Total Fonctionnement		66.296,00	3.000,00		69.296,00	
767/00073	Sous-Total Bibliothèques publiques		337.358,35	41.705,00		379.063,35	
767/00075	Total Bibliothèques publiques		337.358,35	41.705,00		379.063,35	

F. 76-77-78 : 789 Education Popul. et Arts

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
762/112-01	PECULES DE VACANCES DU PERSONNEL COMMUNAL	62101	7.455,88	200,00		7.655,88	
762/113-21	COTISATIONS PATRONALES CRPC	62401	18.752,64	2.400,00		21.152,64	
764/111-01	TRAIT.PERS.COMM.INSTAL.SPORT.	62001	81.344,18	3.400,00		84.744,18	
764/112-01	PEC.VAC.COMM.INST.SPORTIVES	62101	6.023,90	2.700,00		8.723,90	
764/113-01	COT.PATR.ONSSAPL PERS.COMM.INS.SP	62201	25.176,13	1.700,00		26.876,13	
764/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	325,00	10,00		335,00	
789/000/70	Total Personnel		385.462,78	10.410,00		395.872,78	
000/71	Fonctionnement						
763/124-06	PRESTATIONS PR ILLUMINATIONS FESTIVITES	61321		70.000,00		70.000,00	
789/000/71	Total Fonctionnement		781.535,00	70.000,00		851.535,00	
000/72	Transferts						
761/332-02	SUBSIDES GROUPEMENTS DE JEUNESSE	63212	3.120,00	125,00		3.245,00	
762/332-02	SUBS.ASSOC.CULTURELLES ET LOISIRS	63212	64.705,00	7.500,00		72.205,00	
763/332-02	SUBSIDES SOC.PATRIOTIQUES	63212	2.750,00	200,00		2.950,00	
780/332-02	SUBSIDE TVCOM	63212	16.287,00	169,00		16.456,00	
789/000/72	Total Transferts		521.341,34	7.994,00		529.335,34	
789/00073	Sous-Total Education Popul. et Arts		1.688.339,12	88.404,00		1.776.743,12	
789/00075	Total Education Popul. et Arts		1.688.339,12	88.404,00		1.776.743,12	

F. 79 : 799 Cultes

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
790/126-01	INDEMN. LOG.DESSERVANTS DU CULTE	61000		4.800,00		4.800,00	
799/000/71	Total Fonctionnement		10.000,00	4.800,00		14.800,00	
799/00073	Sous-Total Cultes		122.398,75	4.800,00		127.198,75	
799/00075	Total Cultes		122.398,75	4.800,00		127.198,75	

F. 82-83 : 839 Sécurité et Assist. sociale

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
832/111-01	TRAIT. PERSONNEL COMM.SERV.SOC.	62001	211.613,03	3.500,00		215.113,03	
832/112-01	PEC.VAC.PERS.COMM.SERV.SOC.	62101	12.931,59	130,00		13.061,59	
832/113-01	COT.PATR.ONSSAPL DU PERS.SERV.SOC	62201	56.047,61	1.100,00		57.147,61	
832/113-21	COT.PATR.CRPC DU PERS. SERV.SOC.	62401	11.466,00	100,00		11.566,00	
832/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	340,00	7,00		347,00	
839/000/70	Total Personnel		292.398,23	4.837,00		297.235,23	
839/00073	Sous-Total Sécurité et Assist. sociale		4.816.555,07	4.837,00		4.821.392,07	
839/00075	Total Sécurité et Assist. sociale		4.816.555,07	4.837,00		4.821.392,07	

F. 84 : 849 Aide sociale et familiale

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
844/111-01	TRAIT.PERSON.CRECHES	62001	540.577,86	18.500,00		559.077,86	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
844/112-01	PECULES VAC.PERS.CRECHES	62101	39.074,01	5.000,00		44.074,01	
844/112-02	PECULES VAC. APA CRECHES	62102	10.579,38	1.350,00		11.929,38	
844/113-01	COT. PATR. ONSSAPL	62201	156.484,57	7.000,00		163.484,57	
844/113-21	COT.PATR. CRPC	62401	13.076,64	1.700,00		14.776,64	
844/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	1.120,00	40,00		1.160,00	
8443/112-02	PECULES VAC.APE HALTE GARDERIE	62102	3.841,22	80,00		3.921,22	
849/000/70	Total Personnel		1.393.182,55	33.670,00		1.426.852,55	
000/71	Fonctionnement						
84010/124-02	PLAN DE COHESION SOCIALE	60712	35.000,00		14.670,00	20.330,00	
844/124-08	ASSURANCES DIVERSES	61509	1.000,00	200,00		1.200,00	
849/000/71	Total Fonctionnement		203.993,00	200,00	14.670,00	189.523,00	
000/72	Transferts						
8491/332-02	SUBSIDES ONG	63212	1.620,00	500,00		2.120,00	
849/000/72	Total Transferts		115.582,76	500,00		116.082,76	
849/00073	Sous-Total Aide sociale et familiale		1.712.758,31	34.370,00	14.670,00	1.732.458,31	
849/00075	Total Aide sociale et familiale		1.712.758,31	34.370,00	14.670,00	1.732.458,31	

F. 872 : 872 Institutions de soins

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
8712/122-03	HONORAIRES ADHESIA	61203	47.500,00	5.000,00		52.500,00	
872/000/71	Total Fonctionnement		115.000,00	5.000,00		120.000,00	
872/00073	Sous-Total Institutions de soins		128.900,00	5.000,00		133.900,00	
872/00075	Total Institutions de soins		128.900,00	5.000,00		133.900,00	

F. 878-879 : 879 Cimetières-Protec.environ.

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
878/111-01	TRAIT.PERS.CIMETIERES	62001	15.704,67	9.000,00		24.704,67	
878/112-01	PECULES VACANCES PERSON.	62101	1.157,89	100,00		1.257,89	
878/112-02	PECULES DE VACANCES DU PERSONNEL CONTRACTUEL SUBSIDIE	62102	3.024,56	100,00		3.124,56	
878/113-01	COT.PATR.ONSSAPL	62201	4.860,60	3.000,00		7.860,60	
878/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	95,00	15,00		110,00	
879/000/70	Total Personnel		68.321,05	12.215,00		80.536,05	
879/00073	Sous-Total Cimetières-Protec.environ.		85.427,47	12.215,00		97.642,47	
879/00075	Total Cimetières-Protec.environ.		85.427,47	12.215,00		97.642,47	

F. 9 : 939 Logement - Urbanisme

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
930/112-01	PECULES DE VACANCES DU PERSONNEL COMMUNAL	62101	15.234,67	410,00		15.644,67	
930/113-21	COT PATR CRPC POUR LE PERSONNEL	62401	21.135,34	2.750,00		23.885,34	
930/118-01	COTISATIONS AU SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	350,00	5,00		355,00	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
939/000/70	Total Personnel		296.854,29	3.165,00		300.019,29	
939/000/73	Sous-Total Logement - Urbanisme		379.993,49	3.165,00		383.158,49	
939/000/75	Total Logement - Urbanisme		379.993,49	3.165,00		383.158,49	
	Total Dépenses		47.684.760,09	4.350.617,19	137.984,86	51.897.392,42	

Tableau 2 : Détail de la MB n° 3 en Prévision

	Total exercices antérieurs		16.769.077,01			16.769.077,01	
--	----------------------------	--	---------------	--	--	---------------	--

Exercice propre

F. 00 : 009 Recettes & dépenses générales

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/62	Dette						
000/264-03	INTER.CRED.CPTES FIN.DIVERS	75788	1.000,00	1.000,00		2.000,00	
009/000/62	Total Dette		602.000,00	1.000,00		603.000,00	
009/000/63	Sous-Total Recettes & dépenses générales		627.156,55	1.000,00		628.156,55	
009/000/65	Total Recettes & dépenses générales		627.156,55	1.000,00		628.156,55	

F. 02 : 029 Fonds

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
02510/466-09	COMPENSATION FORFAITISATION RED PREC IMMOBILIER	73406	210.233,93		13.198,12	197.035,81	
029/000/61	Total Transferts		4.030.200,97		13.198,12	4.017.002,85	
029/000/63	Sous-Total Fonds		4.030.200,97		13.198,12	4.017.002,85	
029/000/65	Total Fonds		4.030.200,97		13.198,12	4.017.002,85	

F. 04 : 049 Impôts et Redevances

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
040/372-01	TAXE ADDITIONNELLE A L'IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES	70720	8.508.829,65	97.554,92		8.606.384,57	
040/373-01	TAXE ADDITIONNELLE A LA TAXE SUR LES AUTOMOBILES	70730	436.501,90	8.381,06		444.882,96	
049/000/61	Total Transferts		20.805.248,44	105.935,98		20.911.184,42	
049/000/63	Sous-Total Impôts et Redevances		20.805.248,44	105.935,98		20.911.184,42	
049/000/65	Total Impôts et Redevances		20.805.248,44	105.935,98		20.911.184,42	

F. 05 : 059 Assurances

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
050/380-48	RBT ASSUR S.SANTE, RIST PRIMES, NC ASSUR, FDS MALADIE PROF	71309	30.000,00	10.000,00		40.000,00	
059/000/61	Total Transferts		60.000,00	10.000,00		70.000,00	
059/000/63	Sous-Total Assurances		88.000,00	10.000,00		98.000,00	
059/000/65	Total Assurances		88.000,00	10.000,00		98.000,00	

F. 10-121 : 123 Administration générale

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
101/380-02	COTIS.PENS.MANDAT.COMM.	72401	23.970,91	1.950,00		25.920,91	
123/000/61	Total Transferts		141.478,91	1.950,00		143.428,91	
123/00063	Sous-Total Administration générale		1.342.478,91	1.950,00		1.344.428,91	
123/00065	Total Administration générale		1.342.478,91	1.950,00		1.344.428,91	

F. 5 : 599 Commerce - Industrie

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/62	Dette						
55120/272-01	DIVIDENDES INTERCOMMUNALE (GAZ)	75711	225.861,05		1.000,00	224.861,05	
599/000/62	Total Dette		2.839.166,63		1.000,00	2.838.166,63	
599/00063	Sous-Total Commerce - Industrie		3.705.128,73		1.000,00	3.704.128,73	
599/00065	Total Commerce - Industrie		3.705.128,73		1.000,00	3.704.128,73	

F. 70-72 : 729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
722/461-01	CONT AUTORITE SUPERIEURE TRAIT PERSL ENSEIGNANT	73401		15.314,86		15.314,86	
722/463-01	CONTRIB.AUTORITE SUPERIEURE DANS FONCTION.SCOLAIRE	73403	241.432,00	60.000,00		301.432,00	
722/463-02/ -AS	AIDE SPECIFIQUE AUX DIRECTIONS	73403	15.314,86		15.314,86		
729/000/61	Total Transferts		633.216,55	75.314,86	15.314,86	693.216,55	
729/00063	Sous-Total Ens.gard(721), Ens.prim(722)		897.366,55	75.314,86	15.314,86	957.366,55	
729/00065	Total Ens.gard(721), Ens.prim(722)		897.366,55	75.314,86	15.314,86	957.366,55	

F. 767 : 767 Bibliothèques publiques

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
767/485-48	CONTR.P.P. FRAIS SPECIF.	73619	8.719,33	3.000,00		11.719,33	
767/000/61	Total Transferts		85.272,83	3.000,00		88.272,83	
767/00063	Sous-Total Bibliothèques publiques		88.772,83	3.000,00		91.772,83	
767/00065	Total Bibliothèques publiques		88.772,83	3.000,00		91.772,83	

F. 9 : 939 Logement - Urbanisme

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
930/380-03	AMENDES URBANISTIQUES	70910		250,00		250,00	
939/000/61	Total Transferts			250,00		250,00	
939/00063	Sous-Total Logement - Urbanisme		369.762,00	250,00		370.012,00	
939/00065	Total Logement - Urbanisme		369.762,00	250,00		370.012,00	

	Total Recettes		55.641.864,97	197.450,84	29.512,98	55.809.802,83	
--	----------------	--	---------------	------------	-----------	---------------	--

S.P.11. Comptabilité communale – Budget général pour l'exercice 2010 – Troisième modification des recettes et dépenses du service extraordinaire.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil,

Considérant que pour les motifs indiqués au tableau 2 reproduit d'autre part, certaines allocations prévues au budget doivent être révisées,

Décide à l'unanimité :

Le budget extraordinaire communal est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	19.454.957,21	19.428.622,14	26.335,07	19.454.957,21	19.428.622,14	26.335,07			
Augmentation	2.728.853,46	2.343.137,00	385.716,46	2.728.853,46	2.343.137,00	385.716,46			
Diminution	500.780,00	215.000,00	-285.780,00	500.780,00	215.000,00	-285.780,00			
Résultat	21.683.030,67	21.556.759,14	126.271,53	21.683.030,67	21.556.759,14	126.271,53			

Tableau Récapitulatif Budget Extraordinaire – Dépenses 2010 après la M.B. n°3

Fonctions	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dette 000/92	Total 000/93	Prélèvements 000/98	Total 000/95
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	0	0	0	0
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0
059 Assurances	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	0	1.426.000,00	75.000,00	1.501.000,00	0	1.501.000,00
129 Patrimoine privé	0	1.514.000,00	0	1.514.000,00	0	1.514.000,00
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	744.900,00	0	744.900,00	0	744.900,00
399 Justice - Police	125.470,14	0	0	125.470,14	0	125.470,14
499 Commun. - Voirie - Cours D'eau	0	5.833.000,00	424.710,00	6.257.710,00	0	6.257.710,00
599 Commerce - Industrie	720.000,00	110.000,00	0	830.000,00	0	830.000,00
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	0	817.350,00	0	817.350,00	0	817.350,00
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	167.050,00	0	167.050,00	0	167.050,00

Fonctions	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dette 000/92	Total 000/93	Prélèvements 000/98	Total 000/95
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	45.000,00	0	45.000,00	0	45.000,00
789 Education Popul. et Arts	0	3.662.500,00	0	3.662.500,00	0	3.662.500,00
799 Cultes	100.000,00	25.000,00	0	125.000,00	0	125.000,00
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	0	30.500,00	0	30.500,00	0	30.500,00
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	0	540.000,00	51.114,00	591.114,00	0	591.114,00
879 Cimetières-Protec.environ.	0	1.588.000,00	0	1.588.000,00	0	1.588.000,00
939 Logement - Urbanisme	0	25.000,00	0	25.000,00	0	25.000,00
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	945.470,14	16.528.300,00	550.824,00	18.024.594,14		18.024.594,14
Balances exercice propre				Déficit	13.216.657,68	
Exercices antérieurs				Dépenses Extraordinaire		11.165,00
				Déficit	0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Dépenses Extraordinaire		18.035.759,14
069 Prélèvements						3.521.000,00
Total général						21.556.759,14
Résultat général				Mali	0	

Tableau Récapitulatif Budget Extraordinaire – Recettes 2010 après la M.B. n°3

Fonctions	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dette 000/82	Total 000/83	Prélèvements 000/88	Total 000/85
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	0	0	0	0
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0
059 Assurances	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	0	0	0	0	0	0
129 Patrimoine privé	0	300.000,00	0	300.000,00	0	300.000,00
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	0	0	0	0
399 Justice - Police	0	0	0	0	0	0
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	229.936,46	0	0	229.936,46	0	229.936,46
599 Commerce - Industrie	0	3.141.000,00	0	3.141.000,00	0	3.141.000,00
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	60.000,00	70.000,00	0	130.000,00	0	130.000,00
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0

Fonctions	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dette 000/82	Total 000/83	Prélèvements 000/88	Total 000/85
767 Bibliothèques publiques	0	0	0	0	0	0
789 Education Popul. et Arts	680.000,00	0	0	680.000,00	0	680.000,00
799 Cultes	0	0	0	0	0	0
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	0	0	0	0	0	0
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	240.000,00	0	0	240.000,00	0	240.000,00
879 Cimetières-Protoc.environ.	87.000,00	0	0	87.000,00	0	87.000,00
939 Logement - Urbanisme	0	0	0	0	0	0
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	1.296.936,46	3.511.000,00		4.807.936,46		4.807.936,46
Balances exercice propre	Excédent				0	
Exercices antérieurs				Recettes Extraordinaire		106.335,07
	Excédent				95.170,07	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Extraordinaire		4.914.271,53
069 Prélèvements						16.768.759,14
Total général						21.683.030,67
Résultat général					Boni	126.271,53

Tableau 2 : Détail de la MB n° 3 en Prévision

Exercices antérieurs

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
Exercice 2006							
421/812-51/2006	LIBERATION DE PART ENTREPRISES PUBLIQUES Crédit reporté : 50016	28212	50.016,00	4.537,00		4.537,00 50.016,00	
	Total articles millésimés			4.537,00		4.537,00	
	Total exercices antérieurs		6.628,00	4.537,00		11.165,00	

Exercice propre

F. 10-121 : 123 Administration générale

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
104/741-51/ - / - 2010MOB1	ACHATS DE MOBILIER DE BUREAU	23011	95.000,00	10.000,00		105.000,00	
123/000/91	Total Investissements		1.416.000,00	10.000,00		1.426.000,00	
123/00093	Sous-Total Administration générale		1.491.000,00	10.000,00		1.501.000,00	
123/00095	Total Administration générale		1.491.000,00	10.000,00		1.501.000,00	

F. 124 : 129 Patrimoine privé

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
-------------------	----------	-------------------	----------------	------------	------------	--------------------	-------

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
124/723-60/ - / - 2009BAT1	AMENAGEMENT EN COURS DES BATIMENTS	24021	260.000,00	54.000,00		314.000,00	
129/000/91	Total Investissements		1.460.000,00	54.000,00		1.514.000,00	
129/00093	Sous-Total Patrimoine privé		1.460.000,00	54.000,00		1.514.000,00	
129/00095	Total Patrimoine privé		1.460.000,00	54.000,00		1.514.000,00	

F. 35-36 : 369 Pompiers

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
351/742-53/ - / - 2010INF2	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE	23131	18.000,00	30.000,00		48.000,00	
369/000/91	Total Investissements		714.900,00	30.000,00		744.900,00	
369/00093	Sous-Total Pompiers		714.900,00	30.000,00		744.900,00	
369/00095	Total Pompiers		714.900,00	30.000,00		744.900,00	

F. 3 : 399 Justice - Police

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/90	Transferts						
330/635-51/ - / - 2010ZP01	SUBSIDES EN CAPITAL A DES FINS SPECIFIQUES AUX AUTRES P,P,	25611	100.470,14	25.000,00		125.470,14	
399/000/90	Total Transferts		100.470,14	25.000,00		125.470,14	
399/00093	Sous-Total Justice - Police		100.470,14	25.000,00		125.470,14	
399/00095	Total Justice - Police		100.470,14	25.000,00		125.470,14	

F. 4 : 499 Communic. - Voirie - Cours D'eau

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
421/731-60/ - / - 2010PTR2	TRAVAUX DE VOIRIE EN COURS	24031		50.000,00		50.000,00	
421/731-60/ - / - 2010VOI1	TRAVAUX DE VOIRIE EN COURS D EXECUTION	24031	1.290.000,00	1.060.000,00		2.350.000,00	
421/743-52/ - / - 2010VEH1	ACHAT D AUTOS ET DE CAMIONNETTES	23221	210.000,00	20.000,00		230.000,00	
421/743-53/ - / - 2010VEH1	ACHATS DE CAMIONS	23231		90.000,00		90.000,00	
425/725-60/ - / - 2010PAR1	EQUIPEMENT MAINTENANCE EXTRA ET INVEST SUR TERRAINS EN COURS D EXECUTION	24011	125.000,00		125.000,00		
499/000/91	Total Investissements		4.738.000,00	1.220.000,00	125.000,00	5.833.000,00	
499/00093	Sous-Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		5.162.710,00	1.220.000,00	125.000,00	6.257.710,00	
499/00095	Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		5.162.710,00	1.220.000,00	125.000,00	6.257.710,00	

F. 5 : 599 Commerce - Industrie

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
530/731-60/ - / - 2010VOI1	TRAVUX DE VOIRIE EN COURS D EXECUTION	24031	150.000,00		90.000,00	60.000,00	
599/000/91	Total Investissements		200.000,00		90.000,00	110.000,00	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
599/00093	Sous-Total Commerce - Industrie		920.000,00		90.000,00	830.000,00	
599/00095	Total Commerce - Industrie		920.000,00		90.000,00	830.000,00	

F. 70-72 : 729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
721/741-98/ - / - 2010MOB1	ACHATS DE MOBILIER DIVERS	23091	16.500,00	6.000,00		22.500,00	
722/741-98/ - / - 2010MOB1	ACHAT DE MOBILIER DIVERS	23091	51.750,00	600,00		52.350,00	
729/000/91	Total Investissements		810.750,00	6.600,00		817.350,00	
729/00093	Sous-Total Ens.gard(721), Ens.prim(722)		810.750,00	6.600,00		817.350,00	
729/00095	Total Ens.gard(721), Ens.prim(722)		810.750,00	6.600,00		817.350,00	

F. 73 : 739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
734/724-60/ - / - 2010BAT7	EQUIPEMENT ET MAINTENANCE EXTRA EN COURS D EXECUTION DES BATIMENTS	24021	100.000,00	28.000,00		128.000,00	
739/000/91	Total Investissements		139.050,00	28.000,00		167.050,00	
739/00093	Sous-Total Ens.sec(731),art(734),tech(735)		139.050,00	28.000,00		167.050,00	
739/00095	Total Ens.sec(731),art(734),tech(735)		139.050,00	28.000,00		167.050,00	

F. 767 : 767 Bibliothèques publiques

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
767/742-53/ - / - 2009INF1	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE	23131	30.000,00	10.000,00		40.000,00	
767/000/91	Total Investissements		35.000,00	10.000,00		45.000,00	
767/00093	Sous-Total Bibliothèques publiques		35.000,00	10.000,00		45.000,00	
767/00095	Total Bibliothèques publiques		35.000,00	10.000,00		45.000,00	

F. 76-77-78 : 789 Education Popul. et Arts

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
763/724-60/ - / - 2009SAL1	EQUIPT ET MAINTENANCE BATIMENTS	24021		20.000,00		20.000,00	
764/723-60/ - / - 2009ECO1	AMENAGEMENT DES BATIMENTS	24021	250.000,00	55.000,00		305.000,00	
764/724-60/ - / - 2010BAT3	EQUIPEMENT ET MAINTENANCE EXTRA EN COURS D EXECUTION DES BATIEMENTS	24021	100.000,00	15.000,00		115.000,00	
766/721-60/ - / - 2010PAR1	AMENAGEMENT AUX TERRAINS EN COURS D EXECUTION	24011	175.000,00	125.000,00		300.000,00	
789/000/91	Total Investissements		3.447.500,00	215.000,00		3.662.500,00	
789/00093	Sous-Total Education Popul. et Arts		3.447.500,00	215.000,00		3.662.500,00	
789/00095	Total Education Popul. et Arts		3.447.500,00	215.000,00		3.662.500,00	

F. 877 : 877 Eaux usées

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
877/731-60/ - / - 2010PTR1	TRAVAUX DE VOIRE EN COURS	24031		40.000,00		40.000,00	
877/000/91	Total Investissements		500.000,00	40.000,00		540.000,00	
877/00093	Sous-Total Eaux usées		551.114,00	40.000,00		591.114,00	
877/00095	Total Eaux usées		551.114,00	40.000,00		591.114,00	

F. 878-879 : 879 Cimetières-Protoc.environ.

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
878/725-60/ - / - 2009CIM1	MAINT.EXT.SUR TERR. EN COURS	24011	850.000,00	700.000,00		1.550.000,00	
879/000/91	Total Investissements		888.000,00	700.000,00		1.588.000,00	
879/00093	Sous-Total Cimetières-Protoc.environ.		888.000,00	700.000,00		1.588.000,00	
879/00095	Total Cimetières-Protoc.environ.		888.000,00	700.000,00		1.588.000,00	

	Total Dépenses		19.428.622,14	2.343.137,00	215.000,00	21.556.759,14	
--	----------------	--	---------------	--------------	------------	---------------	--

Tableau 2 : Détail de la MB n° 3 en Prévision

	Total exercices antérieurs		106.335,07			106.335,07	
--	----------------------------	--	------------	--	--	------------	--

Exercice propre

F. 06 : 069 Prélèvements

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/88	Prélèvements						
060/995-51	PRELEV.FONDS RES.EXTRAORD.	78605	6.628,00	4.537,00		11.165,00	
060/995-51/ - / - 2009BAT1	PRELEV.FONDS RES.EXTRAORD.	78605	1.085.000,00	54.000,00		1.139.000,00	
060/995-51/ - / - 2009CIM1	PRELEV.FONDS RES.EXTRAORD.	78605	763.000,00	700.000,00		1.463.000,00	
060/995-51/ - / - 2009ECO1	PRELEV.FONDS RES.EXTRAORD.	78605	525.000,00	180.000,00		705.000,00	
060/995-51/ - / - 2009INF1	PRELEV.FONDS RES.EXTRAORD.	78605	30.000,00	10.000,00		40.000,00	
060/995-51/ - / - 2009PTR1	PRELEV.FONDS RES.EXTRAORD.	78605	640.580,00	375.780,00		1.016.360,00	
060/995-51/ - / - 2009SAL1	PRELEV.FONDS RES.EXTRAORD.	78605		20.000,00		20.000,00	
060/995-51/ - / - 2010BAT3	PRELEV.FONDS RES.EXTRAORD.	78605	332.000,00	15.000,00		347.000,00	
060/995-51/ - / - 2010BAT7	PRELEV.FONDS RES.EXTRAORD.	78605	677.500,00	28.000,00		705.500,00	
060/995-51/ - / - 2010INF2	PRELEV.FONDS RES.EXTRAORD.	78605	18.000,00	30.000,00		48.000,00	
060/995-51/ - / - 2010MOB1	PRELEV.FONDS RES.EXTRAORD.	78605	247.100,00	16.600,00		263.700,00	
060/995-51/ - / - 2010PTR1	PRELEV.FONDS RES.EXTRAORD.	78605		40.000,00		40.000,00	
060/995-51/ - / - 2010PTR2	PRELEV.FONDS DE RES. EXTRAORDINAIRE	78605		50.000,00		50.000,00	

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
060/995-51/ - / - 2010VEH1	PRELEV.FONDS RES.EXTRAORD.	78605	235.000,00	110.000,00		345.000,00	
060/995-51/ - / - 2010VOI1	PRELEV.FONDS RES.EXTRAORD.	78605	1.590.000,00	970.000,00		2.560.000,00	
060/995-51/ - / - 2010ZP01	PRELEV.FONDS RES.EXTRAORD.	78605	100.470,14	25.000,00		125.470,14	
069/000/88	Total Prélèvements		14.139.842,14	2.628.917,00		16.768.759,14	
069/00085	Total Prélèvements		14.139.842,14	2.628.917,00		16.768.759,14	

F. 4 : 499 Communic. - Voirie - Cours D'eau

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/80	Transferts						
421/560-54	INDEMNITE D EMPHYT ET DE SUP ACCORD AUX ENTREPRISES	77261		7.400,00		7.400,00	
421/664-51/ - / - 2009PTR1	SUBSIDE DE L'AUTORITE SUPERIEURE POUR LA VOIRIE	15411	375.780,00		375.780,00		
421/689-51	DEDOMMAGEMENT EN CAPITAL DES AUTRES PP	77251		22.536,46		22.536,46	
499/000/80	Total Transferts		575.780,00	29.936,46	375.780,00	229.936,46	
499/00083	Sous-Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		575.780,00	29.936,46	375.780,00	229.936,46	
499/00085	Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		575.780,00	29.936,46	375.780,00	229.936,46	

F. 70-72 : 729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/81	Investissements						
721/762-52	VENTES DE BATIMENTS SCOLAIRES	22131		70.000,00		70.000,00	
729/000/81	Total Investissements			70.000,00		70.000,00	
729/00083	Sous-Total Ens.gard(721), Ens.prim(722)		60.000,00	70.000,00		130.000,00	
729/00085	Total Ens.gard(721), Ens.prim(722)		60.000,00	70.000,00		130.000,00	

F. 76-77-78 : 789 Education Popul. et Arts

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/80	Transferts						
764/663-51/ - / - 2009ECO1	SUBS.POUR SALLE ET TERR.DE SPORTS	15411	125.000,00		125.000,00		
789/000/80	Total Transferts		805.000,00		125.000,00	680.000,00	
789/00083	Sous-Total Education Popul. et Arts		805.000,00		125.000,00	680.000,00	
789/00085	Total Education Popul. et Arts		805.000,00		125.000,00	680.000,00	

	Total Recettes		19.454.957,21	2.728.853,46	500.780,00	21.683.030,67	
--	----------------	--	---------------	--------------	------------	---------------	--

S.P.12. Comptabilité communale – Budget général pour l'exercice 2010 – Service
extraordinaire – Décision de principe de passer certains marchés publics et choix de leur
mode de passation.

Mme la Présidente passe la parole à Mme MASSON, Echevin des Finances, laquelle précise qu'une modification a été opérée dans le projet de délibération mis à la consultation des conseillers.

Il y a lieu de supprimer la ligne « Achat de véhicules 100.000€ » laquelle fait doublon avec le point 42 du présent ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er.-de passer, en exécution de la troisième modification budgétaire du service extraordinaire de l'exercice 2010, les marchés du programme d'investissements tels que spécifiés sur la liste ci-annexée.

Article 2.-Ces marchés seront passés par procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs fournisseurs.

Article 3.-Le cahier général des charges n'est pas applicable aux marchés dont le montant estimé est égal ou inférieur à 22.000 € à l'exception des articles 10 par.2, 15,16,17,18,20,21,22,30 par.2,36 et 41.

Article 4.-Aucun cautionnement ne sera réclamé.

Article 5.-Les dépenses seront financées par prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire.

Commune de Wavre

MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Code INS : 25112

N°3

N°	ARTICLE	DESCRIPTION DES INVESTISSEMENTS	Projets		ESTIMATION
02	104/741-51	Achat mobilier	2010MOB1		10.000,00 €
03	124/723-60	Aménagement accueil bâtiment police locale	2009BAT1		54.000,00 €
05	351/743-52	Matériel informatique	2010INF2		30.000,00 €
08	421/731-60	Aménagement et égouttage rue J Rauscent et route de Rixensart - Frais étude	2010PTR2	PTR 10-12	50.000,00 €
14	721/741-98	Achat matériel divers	2010MOB1		6.000,00 €
15	722/741-98	Achat de matériel divers d'exploitation	2010MOB1		600,00 €
16	734/724-60	Placements de stores	2010BAT7		15.000,00 €
17	734/724-60	Travaux divers de cablagés	2010BAT7		13.000,00 €
18	763/724-60	Equipement salles communales	2009SAL1		20.000,00 €
21	764/724-60	Travaux divers	2010BAT3		15.000,00 €
22	767/742-53	Mise en réseau informatique des bibliothèques	2009INF1		10.000,00 €
23	877/731-60	Egouttage Bois du Manil	2010PTR1	PTR 10-12	40.000,00 €
		TOTAUX			263.600,00 €

S.P.13. Fiscalité communale – Règlement-taxe sur les dossiers de prévention incendie.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

A l'unanimité,

ARRETE

Article 1er : Objet

Il est établi une taxe communale sur la rédaction de **rapport et/ou de visite relative à la prévention incendie par le service incendie** suite à l'introduction d'un dossier d'urbanisme, d'un permis unique, d'un permis d'environnement ou à la demande d'un bourgmestre.

Article 2 : Période d'application

La taxe est établie pour les exercices 2010 à 2012.

Article 3 : Redevable

La taxe est due tant par les particuliers que les sociétés et les institutions publiques ou privées qui doivent mettre en œuvre les mesures préconisées par le rapport de prévention.

Article 4 : Constitution de l'ouverture d'un dossier prévention incendie

Voir annexe 1.

Les dossiers non conformes ne seront pas étudiés et feront l'objet d'un avis défavorable mais la présente taxe ne sera pas appliquée.

Article 5 : Taux et mode de calcul

Le taux est fixé à :

1. Ouverture de dossier suivant le cas :
 - a. Immeubles exclusivement destinés au logement et comprenant moins de 5 appartements : **30 € par appartement;**
 - b. Immeubles exclusivement destinés au logement et comprenant 5 appartements et plus : **150 € par bâtiment;**
 - c. Bâtiments à usage de bureaux, établissements relevant du public, écoles, hôpitaux, maisons de repos, établissements commerciaux et industriels, garages en sous-sol, seigneuries, ou toute construction non comprise aux points 1.a ou 1.b ci-dessus, notamment les bâtiments à affectation mixtes : **150 € par bâtiment**

2. Rédaction du rapport de prévention :

- a. Par mètre carré : **1€ par m²;**
- b. Par cage d'escalier : **50€ par cage d'escalier ;**

La surface prise en compte pour déterminer le montant du point 2.a est la somme des surfaces extra-muros de chacun des niveaux de l'immeuble, y compris l'aire des cages d'escaliers, la surface des toitures étant exclue.

Les montants prévus aux points 2a et 2b sont majorés :

- soit de 10% dans le cas de bâtiments comptant plus de 5 niveaux ;
- soit de 20% dans le cas où la hauteur du bâtiment dépasse 25 mètres ;
- soit de 30% dans le cas où la hauteur du bâtiment dépasse 50 mètres.

Les montants prévus au point 2a seront plafonnés à 300 € pour les hangars agricoles ou similaires constitués uniquement de poteaux de soutènement du toit.

La taxe recouvre :

- l'examen des plans ;
- la rédaction d'un rapport et son expédition ;
- une visite de contrôle à la fin des travaux ;
- la rédaction d'un rapport et son expédition après la visite de fin de travaux.

3. Contrôle :

Si le contrôle de la bonne exécution des mesures de préventions prescrites dans le rapport s'est révélé négatif, tout contrôle supplémentaire est taxé à : **75€ l'heure ;**

Tout contrôle complémentaire pendant l'exécution des travaux donnera également lieu à une taxe de : **75€ l'heure**

4. Examen de dossiers :

L'examen des permis d'urbanisme, des permis d'environnement et des plans de transformations de constructions existantes, la vérification de l'application des lois, règlements et codes de bonne pratiques, les visites d'établissements placés sous surveillance ou à l'approbation du service d'incendie, le contrôle périodique des salles de spectacles et de cinéma, les éventuelles dépistages à la demande d'une autorité nationale, provinciale, régionale ou communale, les visites, les avis ou attestations délivrés par le service d'incendie en matière de protection contre le feu et la panique, les expertises (et d'une manière générale toute prestation non visée à l'article 2), donnent lieu au paiement des taxes suivantes :

- a. Ouverture de dossier **20,00 €**
- b. Taxe horaire avec un minimum d'une heure **75,00 €**

5. Examen de dossiers :

Le taux horaire est non fractionnable et calculé sur base soit sur base du temps écoulé entre l'heure d'arrivée sur les lieux et l'heure de départ, soit sur base du temps consacré par l'officier inspecteur à l'étude du dossier, soit au total des deux et est plafonné à 3.500 € pour une étude sur plan.

Article 6 : Exonérations

Ne donnent pas lieu à la perception de la taxe :

- les organisations exemptées par la loi et notamment la loi du 23 juillet 1926 relative à la SNCB Holding et à ses sociétés liées, spécialement son article 14, 1^{er} ;
- les bâtiments et établissements appartenant à une commune protégée.

Article 7 : Mode de perception

La taxe est perçue par voie de rôle. Le rôle de taxe est arrêté et rendu exécutoire par le Collège communal. Le recouvrement de la taxe est poursuivi conformément aux règles relatives au recouvrement en matière d'impôts d'Etat sur le revenu.

Article 8 : Réclamations

Les clauses concernant l'établissement, le recouvrement et le contentieux sont celles des articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (loi du 24 décembre 1996 relative à l'établissement et au recouvrement des taxes provinciales et communales), et de l'arrêté royal du 12 avril 1999, déterminant la procédure devant [...] le collège communal en matière de réclamation contre une imposition [...] communale.

Article 9 : Abrogation

Le présent règlement abroge la délibération du Conseil communal du 26 mai 1992 arrêtant le règlement redevance qui fixe les montants à percevoir en contrepartie des prestations effectuées pour des missions de prévention par le centre régional d'incendie de Wavre.

Article 10: Tutelle

La présente décision sera transmise simultanément au Collège provincial et au Gouvernement Wallon.

ANNEXE 1: CONSTITUTION DE L'OUVERTURE D'UN DOSSIER DE PREVENTION INCENDIE

Dossier type 1 (études sur plans)

Pour permettre l'instruction et la rédaction d'un rapport relatif à la prévention incendie **suite à l'introduction d'un dossier d'urbanisme, d'un permis unique, d'un permis d'environnement ou à la demande d'un bourgmestre**, les documents ci-dessous doivent être transmis au service incendie :

1. Le nom et le domicile du demandeur.
Le nom, le domicile et les coordonnées téléphoniques de l'architecte.
2. Les plans des travaux, datés et signés par le demandeur et l'architecte – à défaut un schéma sur papier quadrillé 5 mm, daté et signé par le demandeur - comportant :
 - a) un plan de situation comportant l'orientation, les voies de desserte leur dénomination.
 - b) Un plan d'implantation comprenant:
 - L'orientation;
 - Le tracé des voies publiques de desserte avec indication de leur dénomination, de leur largeur, de la nature de leur revêtement, des arbres et des appareils d'éclairage public se trouvant sur le domaine public;
 - L'indication des hydrants dans un rayon de 100 m autour de l'entrée principale du bâtiment avec l'indication du diamètre de la conduite d'alimentation de l'hydrant;
 - Les limites cotées du terrain;
 - Les coupes indiquant le relief actuel du terrain et le profil projeté;
 - L'implantation (le gabarit), et l'affectation des constructions environnantes dans un rayon de 50 m de chacune des limites de la parcelle;

- Les immeubles contigus, leur profil et l'indication des fenêtres faisant face aux limites latérales et postérieures du terrain du demandeur;
 - L'implantation cotée (et le gabarit) des constructions projetées;
 - L'implantation et (le gabarit) des bâtiments, existant sur la parcelle à maintenir ou à démolir;
 - L'emplacement des aires de stationnement pour véhicules et des garages;
 - Le cas échéant, les voies intérieures de desserte et leur raccordement au domaine public;
 - Le numéro cadastral de la parcelle;
- c) une vue en plan qui doit figurer pour les sous-sols, pour le rez-de-chaussée et chacun des étages, notamment la destination des différents locaux, le caractère résistant au feu de certains éléments de construction, la localisation et la nature des moyens d'extinction ainsi que l'implantation de l'éclairage de sécurité;
- d) une vue en élévation de chacune des façades du bâtiment projeté où doit figurer la nature des matériaux apparents des constructions à ériger et des édifices attenants, ainsi que la façon dont les façades des édifices attenants, ainsi que la façon dont les façades des édifices attenants se relie à l'immeuble projeté;
- e) les coupes transversales et longitudinales, qui doivent comporter l'indication des conduites de fumée et de ventilation, (la composition exacte des parois extérieures et de la toiture) ainsi que le profil des pignons des constructions contiguës;

Les plans doivent être établis à l'échelle suivante:

- le plan de situation, à une échelle de 1/1000, 1/1250 ou de 1/2500;
- le plan d'implantation à l'échelle de 1/500;
- la vue en plan, la vue en élévation et les coupes transversales et longitudinales à une échelle de 1/50, sauf s'il s'agit d'immeubles de plus de vingt étages pour lesquels ces vues et coupes peuvent être établies à une échelle de 1/100;

Les plans seront accompagnés d'une légende permettant de déterminer de façon précise la nature des éléments de construction décrits par les dessins;

Les plans doivent être numérotés et pliés au format standard de 21 sur 29,7 cm;

Le Service Incendie peut exiger la production de documents complémentaires et de plans supplémentaires;

3. Les informations suivantes:

- La nature précise et complète des activités commerciales ou industrielles qu'il est prévu d'exercer dans l'immeuble ainsi que la nature et les quantités des matières qui y seraient éventuellement stockées.
- Le nombre de personnes occupées dans l'immeuble en vertu d'un contrat de louage de travail et leur répartition par niveau;
- La nature des fluides combustibles destinés au chauffage ou aux procédés de fabrication;
- La description de tout établissement classé, au sens du Titre I du R.G.P.T., implanté dans, ou à proximité, de l'immeuble;

Dossier type 2 (visites de prévention)

Les demandes suivantes soumises à l'examen du Service d'incendie :

- la vérification de l'application des lois, règlements et codes de bonne pratique ;
- les visites d'établissements placés sous la surveillance ou l'approbation du Service d'Incendie ;
- le contrôle périodique des salles de spectacles et de cinéma ;
- les éventuels dépistages à la demande d'une autorité communale, régionale, provinciale ou fédérale ;
- les visites d'exploitations occasionnelles ;
- les visites ;
- les avis ou attestations délivrées par le Service d'incendie en matière de protection contre l'incendie et la panique ;

doivent contenir au minimum :

- Le nom, le domicile et le numéro de téléphone du demandeur.
(exploitant, gestionnaire, Maître de l'ouvrage,...) ;

- La dénomination commerciale et/ou officielle de l'établissement, son adresse et numéro de téléphone ;
- L'année de construction du bâtiment et ses éventuelles annexes ;
- La nature précise et complète des activités (commerciales, hébergement, industrielles,...) qu'il est prévu d'exercer dans l'immeuble ;
- Le nombre de personnes occupées dans l'immeuble en vertu d'un contrat de travail.

- - - - -

S.P.14. Finances communales – Encouragement à diverses activités sociales, culturelles et sportives – Exercice 2010 – Subsidés de 1.239,47 € et plus – Modifications budgétaires n°3.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - La délibération du Conseil communal, en date du 19 janvier 2010, octroyant des subsidés à diverses sociétés, est modifiée ainsi qu'il suit :

<u>Numéros</u>	<u>Bénéficiaires</u>	<u>Montants</u>
520/332-02	<u>Subvention à l'Association des Commerçants de Wavre</u> <u>à ajouter</u>	
	Association des Commerçants de Wavre	+ 2.000,00 €
762/332-02	<u>Subventions aux organismes de loisirs</u> <u>à ajouter</u>	
	- Festival Macas-Minimes OPUS 3	+ 7.500,00 €
780/332-02	<u>Subvention à TV COM</u> <u>à ajouter</u>	
	- TV COM	+ 169,00 €

- - - - -

S.P.15. Finances communales – Encouragement à diverses activités sociales, culturelles et sportives – Exercice 2010 – Subsidés de moins de 1.239,47 € – Modifications budgétaires n°3.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - La délibération du Conseil communal, en date du 19 janvier 2010, octroyant des subsides à diverses sociétés, est modifiée ainsi qu'il suit :

<u>Numéros</u>	<u>Bénéficiaires</u>	<u>Montants</u>
761/332-02	<u>Subvention aux Groupements de jeunesse</u> <u>à ajouter</u>	
	- Association d'activités culturelles et scolaire pour enfants (AACSE)	+ 125,00 €
763/332-02	<u>Subventions aux Sociétés Patriotiques</u> <u>à ajouter</u>	
	- Amicale des Prisonniers politiques et ayants droits du camp de Mauthausen	+ 200,00 €
8491/332-02	<u>Subventions Tiers Monde ONG</u> <u>à ajouter</u>	
	- Renouveau Belgo Congolais	+ 500,00 €

Mme A. MASSON, Echevin, directement intéressée, quitte la salle du Conseil.

S.P.16. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2009 – Cercle culturel et artistique asbl.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par l'ASBL Cercle culturel et artistique de Wavre pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2009.

Mme A. MASSON, Echevin, pénètre dans la salle et reprend place à la table du Conseil.

S.P.17. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2009 – Syndicat d’Initiative et du Tourisme de la Ville de Wavre.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l’unanimité

Article unique - D’accepter les justifications produites par le Syndicat d’Initiative et du Tourisme de la Ville de Wavre pour la subvention reçue pour et pendant l’exercice 2009.

S.P.18. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2009 – Comité des Géants du Syndicat d’Initiative de la Ville de Wavre.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l’unanimité

Article unique - D’accepter les justifications produites par le Comité des géants du Syndicat d’Initiative et du Tourisme de la Ville de Wavre pour la subvention reçue pour et pendant l’exercice 2009.

S.P.19. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2009 – Concours Foire de Wavre.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l’unanimité

Article unique - D’accepter les justifications produites par le Concours Foire de Wavre pour la subvention reçue pour et pendant l’exercice 2009.

S.P.20. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2009 – Festival Maca-Minimes OPUS 3 asbl.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par l'ASBL Festival Maca-Minimes OPUS 3 pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2009.

M. F. QUIBUS, Echevin, directement intéressé, quitte la salle du Conseil.

S.P.21. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2009 – Les Rendez-vous du Rire asbl.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par l'ASBL Les Rendez-vous du Rire pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2009.

M. F. QUIBUS, Echevin, pénètre dans la salle et reprend place à la table du Conseil.

S.P.22. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2009 – Limal-Ottignies Smashing Girls.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par le club Limal-Ottignies Smashing Girls pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2009.

MM. M. BASTIN et F. QUIBUS, Echevins, directement intéressés,
quittent la salle du Conseil.

S.P.23. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2009 – Sports et Jeunesse asbl.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par l'ASBL Sports et Jeunesse pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2009.

MM. M. BASTIN et F. QUIBUS, Echevins, pénètrent dans la salle et
reprennent place à la table du Conseil.

S.P.24. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2009 – Rencontres musicales internationales en Wallonie (Master Classes) asbl.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par l'ASBL Rencontres musicales internationales en Wallonie pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2009.

S.P.25. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2009 – TV Com asbl.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par l'ASBL TV Com pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2009.

S.P.26. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2009 – Carrefour J asbl.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par l'ASBL Carrefour J pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2009.

S.P.27. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2009 – Croix Rouge de Belgique section locale de Wavre secours aux démunis.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par la Croix Rouge de Belgique Section locale de Wavre Secours aux démunis pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2009.

S.P.28. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2009 – Wavre Solidarité.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par Wavre Solidarité pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2009.

M. F. VAESSEN, Conseiller communal, directement intéressé,
quitte la salle du Conseil.

S.P.29. Finances communales – Contrôle des subsides de plus de 1.239,47 € versés en 2009 –
Comité des Fêtes de Wavre.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E, à l'unanimité

Article unique - D'accepter les justifications produites par l'ASBL Comité des fêtes de Wavre pour la subvention reçue pour et pendant l'exercice 2009.

M. F. VAESSEN, Conseiller communal, pénètre dans la salle et
reprend place à la table du Conseil.

S.P.30. Biens communaux – Ancienne garderie de l'école Par-Delà L'Eau – Désaffectation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :
A l'unanimité,

Article unique.- de mettre fin à l'affectation à l'usage public du bâtiment sis rue Achille Bauduin n°40, cadastré Wavre 4ème division, section C, n°459T3, ancienne garderie de l'école Par-Delà L'Eau.

S.P.31. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Ancienne garderie de l'école Par-Delà L'Eau – Vente de gré à gré – Décision de principe.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

A l'unanimité,

Article 1^{ier} - De mettre en vente le bâtiment constituant l'ancienne garderie de l'école de Par-delà L'Eau, sis au n°40 de la rue Achille Bauduin, cadastré ou l'ayant été Wavre, 4^{ème} division, Section C, n°459T3 d'une superficie de 4a 84ca.

Art. 2 - La vente se fera de gré à gré, par recours à trois agences immobilières.

Art. 3 – Le projet de convention à passer avec les agences immobilières est approuvé.

Art. 4.- Le produit de l'aliénation sera affecté à l'acquisition de terrains, à des constructions et à des équipements.

S.P.32. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers – Centre d'Affaires de Wavre – Extension – Zone C' – Cession d'une parcelle de terrain – Décision définitive (CODIC).

A la demande de Mme la Présidente, ce point est retiré de l'ordre du jour.

S.P.33. Affaires immobilières – Ancrage communal – Création par le CPAS de logements de transit – Acquisition de biens pour cause d'utilité publique – Cession d'un bien immobilier sis rue Lambert Fortune 87 – Echange sans soulte – Erreur de plan – Acte rectificatif (CPAS).

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

A l'unanimité,

Article 1er - D'approuver le projet d'acte rectificatif de l'acte authentique du 11 mars 2010 passé entre la Ville et le CPAS pour l'échange, de gré à gré, des biens suivants, sans soulte et pour cause d'utilité publique :

- d'une maison d'habitation appartenant à la Ville de Wavre, constituant la conciergerie de l'ancien bâtiment BELGACOM, sise à Wavre au numéro 87 de la rue Lambert Fortune;
- de trois biens immobiliers suivants appartenant au Centre Public d'Action Sociale:
 - o Une parcelle de terrain sise Place des Carmes, cadastrée ou l'ayant été Wavre, 1^{ière} Division, section M n°217S d'une superficie de 35 a17ca
 - o Une parcelle de terrain sise chaussée de Louvain, cadastrée ou l'ayant été Wavre, 2^{ième} division, section G, n°241 R4, d'une superficie de 3a 20ca
 - o Une parcelle de terrain sise rue J. Rauscent, cadastré ou l'ayant été Wavre, 4^{ième} division, section B n°496K, d'une superficie de 8a 70ca.

Prenant acte que la description du bien repris dans l'acte prévanté, et appartenant avant échange à la Ville, est erronée.

Article 2 – Conformément aux dispositions des articles L1132-3, L1132-4, L1132-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui confèrent au Bourgmestre ou à celui qui le remplace, assisté du Secrétaire communal, le droit de représenter le Collège communal à la signature des actes notariés, le projet d'acte sera signé, en ce qui concerne la Ville de Wavre, par Mme Françoise PIGEOLET, Premier Echevin, Bourgmestre faisant fonction, assistée de Mme Patricia ROBERT, secrétaire communal ff.

- - - - -

S.P.34. Affaires immobilières – Acquisition de biens immobiliers et constitution de servitude pour cause d'utilité publique – Bois du Val – Egouttage – Allée de l'Aulnaie.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :
à l'unanimité,

Article 1er - D'acquérir, à titre gratuit, pour cause d'utilité publique :

- une parcelle de terrain d'une superficie de 4 centiares, cadastrée ou l'ayant été Wavre, 4^{ème} division, section H, partie du n°36/K/7, propriété de Mesdames Monique LOIX, Myriam KOOB, et Messieurs Jean-Pierre et Bauduin KOOB ;
- une parcelle de terrain d'une superficie de 4 centiares, cadastrée ou l'ayant été Wavre, 4^{ème} division, section H, partie du n°45/V, propriété de Monsieur Jean CLAESSENS et Madame Nicole SIMAR ;
- deux parcelles de terrain d'une superficie de 4 centiares chacune, cadastrées ou l'ayant été Wavre, 4^{ème} division, section H, partie du n°43/B, propriété de Monsieur Guy DEJONG et Madame Marie-Françoise VAN GORP ;

Art. 2 – Il sera également constitué une servitude d'emprise en sous-sol, de passage et de non-aedificandi, pour toutes les canalisations d'égouts en faveur du Domaine Public à charge des biens suivants :

- allée de la Frênaie, 42, cadastré Wavre, 4^{ème} division, section H, n°36/K/7 propriété de Mesdames Monique LOIX, Myriam KOOB, et Messieurs Jean-Pierre et Bauduin KOOB ;
- allée de l'Aulnaie, 2 cadastré ou l'ayant été Wavre, 4^{ème} division, section H, n°45/V, propriété de Monsieur Jean CLAESSENS et Madame Nicole SIMAR ;
- allée de l'Aulnaie, 4, cadastré ou l'ayant été Wavre, 4^{ème} division, section H, n°43/B, propriété de Monsieur Guy DEJONG et Madame Marie-Françoise VAN GORP ;
- à l'angle de l'Allée de l'aulnaie et de la Voie des Quatre Sapins, n°12, cadastré ou l'ayant été Wavre, 4^{ème} division, section H, n°41A, propriété de Madame Lucy LECHIEN, Monsieur Alain THEYS, Monsieur Serge THEYS, Madame Cornelia VAN MIEGHEM et Monsieur Daniel THEYS.

Art.3 - Le projet d'acte est approuvé.

Conformément aux dispositions des articles L1132-3, L1132-4, L1132-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui confèrent au Bourgmestre ou à celui qui le remplace, assisté du Secrétaire communal, le droit de représenter le Collège communal à la signature des actes notariés, le projet d'acte sera signé, en ce qui concerne la Ville de Wavre, par Mme. Françoise PIGEOLET, Premier Echevin, Bourgmestre faisant fonction, assistée de Mme Patricia ROBERT, secrétaire communal ff.

S.P.35. Affaires immobilières – Echange de biens immobiliers pour cause d'utilité publique – Installation d'une cabine électrique – Avenue des Azalées (M. et Mme Tramasure-Smeyers).

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :
à l'unanimité,

Article 1er - De procéder à l'échange des biens suivants :

- une parcelle de terrain d'une superficie de quarante-deux décimilliaires, sise avenue des Azalées 34+, cadastrée ou l'ayant été Limal, 4^{ème} division, section B, partie du numéro 477K2, appartenant à la Ville de Wavre ;
- une parcelle de terrain d'une superficie de quarante-deux décimilliaires, sise avenue des Azalées 34, cadastrée ou l'ayant été Limal, 4^{ème} division, section B, partie du numéro 477L2, appartenant à Monsieur Jean TRAMASURE et Madame Claire SMEYERS

tel que ces biens sont repris sous teinte verte et jaune au plan de mesurage de Monsieur Brone dressé en date du 10 novembre 2009.

Art. 2 Le projet d'acte est approuvé.

Conformément aux dispositions des articles L1132-3, L1132-4, L1132-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui confèrent au Bourgmestre ou à celui qui le remplace, assisté du Secrétaire communal, le droit de représenter le Collège communal à la signature des actes notariés, le projet d'acte sera signé, en ce qui concerne la Ville de Wavre, par Mme. Françoise PIGEOLET, Premier Echevin, Bourgmestre faisant fonction, assistée de Mme Patricia ROBERT, secrétaire communal ff.

S.P.36. Affaires immobilières – Installation d’une cabine électrique – Location d’un bien – Bail emphytéotique (Asbl « Kennedy et Amitié »).

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :
à l’unanimité,

Article 1^{er} - D’approuver le projet de contrat de bail emphytéotique à passer avec l’association sans but lucratif Entreprise de travail adapté « Kennedy et Amitié », pour l’occupation d’un local dans l’immeuble sis rue de la Closière, 12, destiné à l’établissement d’une cabine de distribution électrique mixte.

Article 2 – Les frais d’acte seront à charge de la Ville de Wavre.

Article 3 – Le montant du canon capitalisé est de 99 euros.

S.P.37. Travaux publics – Egouttage et aménagement de la Montagne d’Aisemont – Octroi d’un délai supplémentaire – Approbation.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : à l’unanimité

Article premier. - Un délai supplémentaire de 10 jours ouvrables est accordé à la firme RAMAN S.A. ayant son siège social à 1360 Perwez, pour l’exécution des travaux d’égouttage et d’aménagement de la Montagne d’Aisemont.

Art. 2. - La présente délibération sera transmise pour approbation à l’Intercommunale du Brabant Wallon ainsi qu’au Service Public de Wallonie, DGO1 – Direction des voiries subsidiées pour l’obtention des subsides.

S.P.38. Travaux publics – Société Publique de Gestion de l’Eau – Remplacement du contrat d’agglomération par le contrat d’égouttage – Approbation.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : à l'unanimité

Article 1er. - D'approuver le nouveau contrat d'égouttage de la Société Publique de Gestion de l'Eau en remplacement du contrat d'agglomération réglementant les travaux subsidiés de pose de canalisations d'égout.

S.P.39. Travaux publics – Aménagement de la rue de Profondsart par la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et prolongement dans la rue Elie Legrève – Approbation du projet, du cahier spécial des charges et des plans régissant le marché, de la cession de la maîtrise de l'ouvrage à la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et du montant estimatif de la quote-part de la Ville de Wavre.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : à l'unanimité

Article 1er. - Les travaux d'aménagement et de réfection complète de la rue de Profondsart, le cahier spécial des charges et les plans régissant l'entreprise sont approuvés.

Art. 2. - Le montant estimatif de la participation de la Ville de Wavre qui s'élève à 84.000,00 € taxes comprises est approuvé.

Art. 3. - De confier la maîtrise de l'ouvrage à la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Art. 4. - La dépense sera imputée à l'article 421/731-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2010.

Mme A. MASSON, Echevin, directement intéressée, quitte la salle du Conseil.

S.P.40. Travaux publics – Egouttage et aménagement des voiries du Bois du Val – Renouvellement des conduites de distribution d'eau – Participation financière de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : à l'unanimité

Article 1er. - Le projet de participation financière de la Ville de Wavre, à hauteur de 50 % du coût de l'ouverture et de la fermeture des tranchées, aux travaux de renouvellement des conduites de distribution d'eau exécutés par l'I.E.C.B.W. au Bois du Val est approuvé.

Art. 2. - Le montant estimatif de la participation de la Ville de Wavre qui s'élève à 23.328,17 € taxes comprises est approuvé.

Art. 3. - La dépense sera imputée à l'article 421/731-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2010.

Mme A. MASSON, Echevin, pénètre dans la salle et reprend place à la table du Conseil.

S.P.41. Marché de services – Travaux de rénovation de trottoirs 2010 – Etude du projet et direction des travaux – Motivation du choix du mode de passation du marché – Prise d'acte.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : à l'unanimité

Article 1er - De prendre acte des 2 remarques formulées par la Tutelle sur le marché de services pour l'étude du projet et la direction des travaux de rénovation de trottoirs 2010.

Art. 2. - La première remarque sera intégrée au cahier spécial des charges régissant ce marché.

Art. 3. - De motiver le choix de la procédure négociée par le fait que, conformément aux dispositions de l'article 17 § 2 1° a) de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics, le montant de la dépense ne dépasse pas, hors taxe sur la valeur ajoutée, les montants fixés par le Roi à savoir 67.000,00 €.

S.P.42. Marché de fournitures – Service des travaux – Acquisition de huit véhicules - Approbation du projet, du cahier spécial des charges régissant l'entreprise, du montant estimatif de la dépense, de l'avis de marché et du mode de passation du marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : à l'unanimité

Article 1er. - D'approuver le projet d'acquisition de huit véhicules, le cahier spécial des charges régissant le marché ainsi que l'estimation de la dépense totale qui s'élève à 180.000,00 €.

Art. 2. - Le mode de passation de marché à savoir l'appel d'offres général ainsi que l'avis de marché sont approuvés.

Art. 3. - La dépense sera imputée à l'article n° 421/743-52 du budget extraordinaire de l'exercice 2010 où une somme de 100.000 € est inscrite ; une somme complémentaire sera inscrite aux prochaines modifications budgétaires.

Art. 4. - Le financement de la dépense sera couvert par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

S.P.42 bis Marchés Publics de fournitures – Régie de l'électricité – Acquisition de câbles d'énergie Haute Tension / Détournement de la Chaussée des Collines – Approbation du projet, du cahier des charges régissant l'entreprise, du montant estimatif de la dépense, du mode de passation et de l'avis de marché.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

Art.1er. - D'approuver le cahier spécial des charges N° 2011-012 du 2 septembre 2010 et le montant estimé du marché "Acquisition de câbles Haute Tension", établis par la Régie de l'Electricité - Service Direction. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 342.910,00 € hors TVA ou 384.676,44 €, TVA comprise

Art.2. - De choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.

Art.3. - De transmettre la présente délibération à la tutelle.

Art.4. - De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au Bulletin des Adjudications.

Art.5. - Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 1. 23.

S.P.43. Marché de fournitures – Service d’incendie – Matériel normalisé – Proposition de subventions pour les exercices 2002 à 2007 – Modifications.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :
A l’unanimité

Article 1er - De modifier l’article 1er de la délibération du Conseil communal du 16 octobre 2001 concernant le programme d’acquisition de matériel d’incendie pour la période 2002-2007 de la manière suivante :

Code	Dénomination	Nombre initial	Nombre modifié	priorité
33900	Installation d’extinction à poudre sur remorque	0	1	1
52110	Lance à eau manuelle 25 mm	0	4	1
52120	Lance à eau manuelle 45 mm	0	5	1
61410	Poste radio portable	6	10	1
43100	Ventilateur à pression positive	0	3	1
82110	Appareil respiratoire à circuit ouvert	26	36	1
	Couvre-face et bouteille complémentaires	0	10	1
82800	Caméra thermique	1	2	1
51120	Tuyaux de refoulement 25 mm	1500 m	2500 m	1
51130	Tuyaux de refoulement 45 mm	1500 m	2500 m	1

Article 2 - Une expédition de la présente délibération sera transmise au Service Public Fédéral Intérieur – Inspection générale de l’Equipement.

S.P.44. Voirie communale – Sentier du Buchet, 2 – Permis d’urbanisme 10/146 – Cession de voirie.

Adopté à l’unanimité.

Le Conseil communal,

(...)

DECIDE
à l'unanimité

Article 1er La cession de voirie à 5 mètres de l'axe de la voirie dénommée SENTIER DU BUCHET, au droit de la parcelle cadastrée Wavre 3e Division, Section C, n° 272 T, imposée dans la cadre de la demande de permis d'urbanisme introduite par Monsieur et Madame CLEENEWERCK de CRAYENCOURT, est approuvée.

Art. 2. Copie de la présente délibération sera transmise au fonctionnaire délégué, pour suite voulue.

Art. 3. D'inviter le Collège communal à informer par envoi le demandeur de la décision du Conseil communal et d'informer le public suivant les modes visés à l'article L1133 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La séance publique est levée à vingt heures et le Conseil communal se constitue à huis clos à vingt heures deux minutes.

B. HUIS CLOS

(...)

La séance s'étant déroulée sans réclamation, le procès-verbal de la séance du vingt-deux juin 2010 est définitivement adopté.

La séance est levée à vingt heures dix minutes.

Ainsi délibéré à Wavre, le quatorze septembre deux mil dix.

Le Secrétaire communal ff,

Le Premier Echevin,
Bourgmestre faisant fonction – Présidente

Patricia ROBERT

Françoise PIGEOLET